

Gilles Auloy

## Au revoir et merci !

**Guillemette Alquier** et Josiane Lordi, sa fidèle collaboratrice au secrétariat de mairie pendant plus de 18 ans, trinquent aux 24 années de présence de Madame le Maire au service la commune lors d'un apéritif dinatoire préparé par son ancienne équipe et le personnel communal. Six années en tant que conseillère, suivies de trois mandats successifs en tant que maire. Une « performance » qui se doit d'être saluée dans un contexte rural où la notion de parité n'est aujourd'hui encore que naissante...

Dans le même temps elle mena une action fondamentale dans la mise en place de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs dont elle fut la première présidente de 2002 à 2008 puis vice-présidente de 2008 à 2014.

Adorée par certains et honnie par d'autres - *fonction oblige* - elle restera pour la majorité un personnage avant tout empreint de gentillesse, agissant souvent comme une messagère pleine de compréhension, mais devant parfois agir comme un chef d'entreprise pour gérer certaines crises inévitables, tout en accomplissant pleinement sa mission sociale...



### AVIS AUX MUSICIENS !

➔ lire page 9



#### SOMMAIRE

- Édito **P** 2
- Votre nouvelle équipe **P** 2-3
- Qui sont donc ces « Morts pour la Patrie » ? **P** 3-4
- Association de Sauvegarde **P** 5-6
- CPN : Sauvetage crapauds et découvertes de plantes **P** 7
- Comité des fêtes **P** 8-9
- Les actus de l'Amicale **P** 10-11
- Vous avez dit *bruit de cloches* ! **P** 11
- Gazouillis #16: Freux, corneilles et choucas... **P** 12-13
- Avis d'enquêtes **P** 14
- Compte-rendus des conseils municipaux **P** 15-28
- La photo de saison de Pauline #1 **P** 23
- Jeux & Solutions **P** 29-31
- À votre service **P** 31-32

### Avis d'enquêtes publiques



➔ lire page 14



28 avril - 28 mai 2014



3 mai - 5 juin 2014

**L'Édito** par **Christian Lordi**

Après quelques mois de vacances, pour cause d'élections municipales, votre J.P.M. est de retour. Vous allez peut-être trouver indigeste le nombre de comptes rendus des conseils municipaux.

Mais durant ces vacances le conseil sortant a continué à travailler et le nouveau a déjà commencé à œuvrer. Néanmoins le J.P.M. remplit son rôle de journal d'information et vous permettra de découvrir les nouveaux conseillers ainsi que leurs attributions respectives.

Les prochains numéros, moins espacés, seront plus équilibrés.

Je vous rappelle que les pages de votre J.P.M. sont ouvertes à tous, associations ou particuliers, dans le respect de l'autre et à l'abri de la polémique. Avis aux amateurs : il y a deux rubriques à reprendre, « Où irons nous dimanche » et la « B.D. », suite à l'arrêt pour des raisons familiales de celles-ci par Bernard Ciret que je remercie encore pour sa longue collaboration.

Les nouvelles idées sont bien sûr les bienvenues : Pauline Pitou nous propose ainsi sa « photo de saison ».

En attendant les prochains articles de fonds et à thèmes, vous pourrez néanmoins retrouver dans ce numéro les infos associatives, ainsi que la rubrique « Gazouillis » entretenue de longue date de la main de Guillemette Alquier qui, malgré son retrait de la vie publique, continue à participer à la vie de votre journal, continuité qui me fait énormément plaisir.

Une petite nouvelle « L'aventure du club nature C.P.N. » orchestrée par Jean-Louis Breton et ses bénévoles, les enfants de Port-Mort et des parents. Notez déjà sur vos agendas leur exposition prévue pour le samedi 14 juin à la Maison pour tous.

Je vous souhaite une excellente lecture et de bien profiter du printemps naissant.

**(\*) Quelques petites modifications des membres des commissions seront faites lors du conseil municipal du 6 mai prochain. Celles-ci ont été intégrées dans cette présentation.**

# Votre

## 6 femmes, 9 hommes



**Christian LORDI**  
Maire

- Président des commissions :
  - > école,
  - > communication,
  - > butte de Châteauneuf,
  - > finances,
  - > urbanisme,
  - > personnel,
  - > travaux, sécurité et cimetière,
  - > associations,
  - > embellissement du village,
  - > sentes et chemins,
  - > appels d'offres (titulaire).
- Président du CCAS
- Délégué titulaire auprès du SIEGE
- Officier de police judiciaire



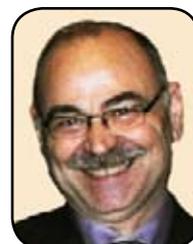
**Gilles AULOY**  
1<sup>er</sup> adjoint

- Délégué à l'urbanisme et à l'élaboration des documents d'urbanisme
- Délégation générale en absence du maire
- Vice-président commission urbanisme
- Délégué auprès du Syndicat des Eaux du Catenai
- Membre commission finances
- Membre commission travaux, sécurité et cimetière
- Membre commission associations
- Membre commission sentes et chemins
- Membre commission école (\*)
- Officier de police judiciaire



**Gladys CHAUVIN**  
Conseiller

- Vice-président délégué à la commission embellissement du village
- Délégué titulaire auprès du Syndicat de Gestion des Équipements Sportifs
- Membre commission communication
- Membre commission personnel



**Christian CHOMIENNE**  
Conseiller

- Vice-président délégué à la commission finances
- Membre CCAS
- Membre commission butte de Châteauneuf
- Membre commission personnel
- Membre commission travaux, sécurité et cimetière
- Membre commission embellissement du village
- Membre commission sentes et chemins



**Évelyne LUCET**  
Conseiller

- Vice-président délégué à la commission communication
- Membre CCAS
- Membre commission école
- Membre commission finances
- Membre commission embellissement du village

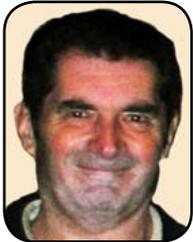


**Jean-Louis MANSOIS**  
Conseiller

- Vice-président délégué à la commission sentes et chemins
- Membre commission travaux, sécurité et cimetière
- Membre commission embellissement du village

# nouvelle équipe

pour un village pas tout à fait comme les autres



**Alain  
TRÉGLOS**  
2<sup>e</sup> adjoint

- Délégué aux relations avec les associations, gestion des salles communales et manifestations
- Vice-président commission associations
- Membre CCAS
- Représentant commission liste électorale
- Délégué titulaire auprès du Syndicat de Gestion des Équipements Sportifs
- Membre commission butte de Châteauneuf
- Membre commission urbanisme
- Membre commission sentes et chemins
- Officier de police judiciaire



**Annie  
DEVOUGE-BOYER**  
3<sup>e</sup> adjoint

- Déléguée à la gestion de l'école et des services péri-scolaires et du personnel concerné
- Vice-président commission école
- Membre CCAS
- Membre commission communication
- Membre commission personnel
- Membre commission associations
- Officier de police judiciaire



**François  
LABIGNE**  
4<sup>e</sup> adjoint

- Délégué aux services techniques et gestion du personnel des services techniques
- Membre CCAS
- Délégué suppléant auprès du Syndicat de Gestion des Équipements Sportifs
- Membre commission personnel
- Membre commission associations
- Membre commission sentes et chemins
- Membre commission travaux, sécurité et cimetière (\*)
- Officier de police judiciaire



**Pascale  
LACHINE**  
Conseiller

- Membre commission école
- Membre commission travaux, sécurité et cimetière
- Membre commission sentes et chemins



**Nadège  
LECOMMANDEUR**  
Conseiller

- Vice-président délégué à la commission butte de Châteauneuf
- Délégué suppléant auprès du Syndicat de Gestion des Équipements Sportifs
- Membre commission finances
- Membre commission embellissement du village



**François  
LEHALLEUR**  
Conseiller

- Membre CCAS
- Délégué auprès du Syndicat des Eaux du Catenai
- Membre commission urbanisme
- Membre commission travaux, sécurité et cimetière
- Membre commission sentes et chemins



**Maryse  
MATIAS-CAETANO**  
Conseiller

- Vice-président délégué à la commission travaux, sécurité et cimetière
- Membre commission communication
- Membre commission urbanisme



**Gérard  
MOREAU**  
Conseiller

- Membre commission urbanisme
- Membre commission travaux, sécurité et cimetière
- Membre commission embellissement du village



**Alain  
SALLES**  
Conseiller

- Vice-président délégué à la commission personnel
- Délégué suppléant auprès du SIEGE
- Membre commission urbanisme
- Membre commission travaux, sécurité et cimetière



Comme partout en France le 1<sup>er</sup> août 1914 vers 16 heures les cloches de Port-Mort sonnent le tocsin. La "Mobilisation Générale" est ordonnée pour le dimanche 2 août : armées de terre et de mer, réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées... La campagne annoncée comme ne devant durer que quelques mois se transforme rapidement en un cauchemar dans lequel l'Europe toute entière va s'enliser pendant cinquante et un mois au prix de plusieurs millions de victimes. Nous vous proposons ici de revenir sur les conditions dans lesquelles certains des hommes cités sur le monument aux Morts communal ont trouvé la mort lors de la « Grande guerre ».

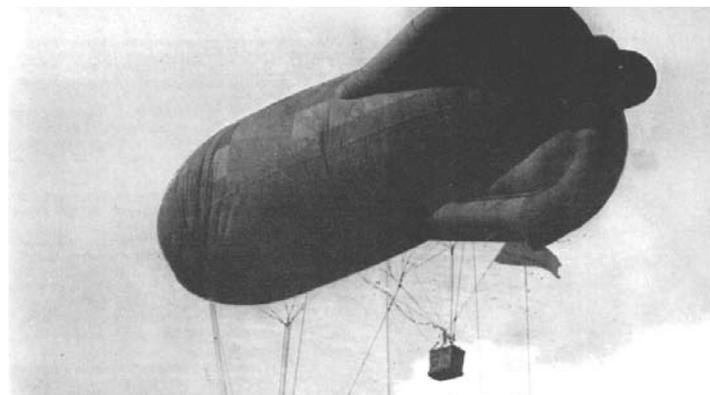
## Mort dans une « chute de ballon »



© Avain Clerfeuille

**N**é à Port-Mort le 8 octobre 1888, le maréchal des Logis **Maurice Désiré Delamotte**, classe 1908, est incorporé au **1<sup>er</sup> Groupe d'aérostation**. Cette unité grâce à des aérostats captifs observait l'avancée ennemie et était avant tout chargée de caler les tirs d'artillerie. Cibles de l'aviation allemande, ces ballons ou « saucisses » retenus au sol par des filins n'offraient qu'une sécurité toute relative aux occupants, même s'ils furent les premiers membres de la nouvelle armée aérienne à être dotés de parachutes.

C'est lors d'une ascension par vent très violent que Maurice Delamotte trouva la mort le **10 décembre 1915** à Bourg d'Angest-en-Santerre (aujourd'hui Hangest-en-Santerre) et fut ainsi déclaré *tué dans une chute de ballon* et non *tué à l'ennemi*.



© vieillescasserolles.free.fr

## Armée de l'air ?

En 1899, le ciel est à peu près vide d'hommes. L'unique moyen pour voyager dans l'atmosphère est le ballon qui a besoin soit d'hydrogène, soit de gaz d'éclairage.

Les deux gaz sont préparés dans des installations complexes (l'expression « usine à gaz » pour désigner un dispositif complexe est demeurée) et coûteuses donc réservées aux institutions ou aux individus fortunés, c'est-à-dire les militaires, les grands bourgeois et les aristocrates aisés. Quelques bateleurs organisent également des spectacles à partir de ballons.

Les personnes les plus clairvoyantes, et Jacques Théodore Saconney, sorti lieutenant de l'École Polytechnique en octobre 1899, en faisait partie, devinaient que l'avenir appartenait aux avions mais dans un délai indéfinissable. Pour les civils, le voyage en ballon était une aventure sportive et mondaine. Pour les militaires, traumatisés par le siège de Paris en 1870, le ballon est le seul moyen pour observer les environs d'une place encerclée ou pour la quitter et communiquer avec l'extérieur.

À la suite de ses ascensions en ballon à Grenoble, Saconney passe le Brevet Supérieur d'Aéronaute le 22 mai 1902. (Bizarrement, il ne passera celui d'observateur en ballon qu'une fois la guerre terminée, en novembre 1920). Toujours en 1902, lors des manœuvres de forteresse au Camp de Chalon, Saconney se distingue par la rapidité et la sûreté des informations qu'il fournit du haut de son ballon. Il devient spécialiste aérostier et c'est l'une de ses grandes occupations jusqu'au début de la guerre.

Il participe en 1903 à la rédaction du règlement sur la construction du matériel d'aérostation, est nommé au Bataillon d'aérostiers de Versailles puis, en 1906, au Service de l'Aérostation à Paris.

En août 1914, Saconney constitue une compagnie d'aérostiers et c'est lui seul qui organise la nouvelle fonction des ballons captifs qui est de suivre partout l'artillerie en campagne et de régler les tirs. Il a vu que les progrès de l'artillerie ont rendu caduques les forteresses et imposent à toutes les armes la guerre en rase campagne.

Les Français utilisent d'abord le ballon sphérique, puis rapidement le ballon cerf-volant (dit *saucisse* en argot militaire) copié sur le ballon allemand (Drachen). L'idée d'un croisement ballon et cerf-volant est due à l'anglais Edmund Archibald en 1885.



© vieillescasserolles.free.fr

■ En décembre 1915, les observateurs sont dotés de parachutes. Bien évidemment ils apprécient ce matériel mais les conditions d'utilisation sont traumatisantes pour certains avec l'appréhension du saut dans le vide, l'arrivée sur un sol bouleversé par les combats, la peur d'être pris dans le brasier du ballon ou de devenir une cible, ils ne peuvent reprendre leurs postes...



# 30 années d'engagement pour la sauvegarde du patrimoine communal

**N**otre Association a été créée il y a une trentaine d'années et nous nous efforçons avec l'aide de nos adhérents que nous souhaitons voir de plus en plus nombreux à la maintenir en vie et continuer à entretenir des valeurs telles que :

- **La qualité de la vie** : sauvegarder des conditions de vie agréables et paisibles qui permettent à tous les habitants de se sentir bien à Port-Mort (sommages attentifs au PLU, PPRT, carrières, etc. en partenariat avec la mairie et les associations environnantes),

- **Le patrimoine** : sauvegarder le patrimoine légué par nos anciens afin de garder le cachet et le caractère d'un village authentique à Port-Mort. Notre challenge a longtemps été la butte de Château-neuf, un site magnifique de notre village ; notre action est maintenant entre les mains de la mairie qui suit sérieusement l'évolution de la réhabilitation de ce site, donc maintenant d'autres points d'intérêts nous attendent,

- **L'environnement** : sauvegarder les milieux naturels qui assurent l'écrin indispensable à l'exercice et à l'épanouissement des activités humaines dans Port-Mort (nettoyage annuel de printemps des berges de la Seine), puis en partenariat avec la mairie : nous souhaitons l'amélioration des chemins de randonnée surtout le chemin en bord de Seine, l'organisation de sorties centrées sur la découverte et la connaissance de la biodiversité régionale etc..

Le bureau est composé comme suit pour l'année 2014 :

- Présidente - Secrétaire : Marie Christine Baron
- Vice-Président : Alain Vigouroux
- Trésorière : Nicole Vigouroux
- Membres : Serge Coupé, Michel Letellier

## ■ PLANNING D'ACTIVITÉS POUR 2014 :

- Pour tous :
  - > sous réserves, dimanche 13 juillet, pique-nique le midi à la Tour,
  - > fin septembre, opération « Berges saines ».

- Pour les adhérents et leurs invités :
  - > dimanche 27 avril, balade de printemps,
  - > dimanche 26 octobre, balade d'automne.

## ■ NOTRE POLITIQUE

Un travail d'équipe, une ambiance conviviale, un partenariat avec nos adhérents qui peuvent apporter leur contribution, leurs idées ou nous fournir toute information en relation avec nos centres d'intérêts : patrimoine, environnement, qualité de la vie et avec la mairie pour un meilleur dialogue et des actions mieux ciblées.

## Nos buts pour 2014 seront :

- > Continuer à travailler pour la sauvegarde du patrimoine.
- > Être présents aux réunions du conseil municipal afin de mieux suivre certains sujets, entre autre le PLU - le projet WH2 - la sécurité routière dans le village - les travaux complémentaires de la Tour ainsi que l'autorisation à son accès « très attendue » - le problème de nuisance de bruit, les bords de Seine etc..
- > PPRT et CLIC : Nous continuerons, via notre adhérent (ex Membre du Bureau), qui nous assure la continuité de ses actions dans ces domaines, à suivre ces postes très importants.
- > Adhérer et soutenir les associations environnantes : ADEC (carrières) - SPG ( St-Pierre-La-Garenne, Sauvegarde de l'Environnement) - et le Conservatoire des Sites Naturels pour soutenir leur action visant à préserver notre environnement actuel et futur.

## ■ INFORMATIONS

Les informations sont diffusées régulièrement à nos adhérents par mail ou courrier. Vous nous trouverez également sur le site de Port-Mort.

Concernant les activités s'adressant à tout public elles sont diffusées sur le panneau de la mairie ; vous pouvez nous contacter à tout moment par mail ou par courrier ; nous sommes à votre écoute.

## ■ LE BUREAU ASSPM

© vieillescasserolles.free.fr



Au début de la guerre, Albert Caquot, alors simple capitaine, améliore le système allemand basé sur le principe d'un ballon doté de trois surfaces de stabilisation lui permettant de tenir l'air par des vents atteignant 90-100 km/h. Il sera nommé directeur technique de l'aviation militaire par Clémeceau en janvier 1918.

Saconney ayant découvert la nouvelle fonction tactique des ballons captifs va également créer les écoles où seront formés les observateurs. Le rôle des ballons est capital et les moyens qui leur sont consacrés en donne une idée.

Selon J. Branche, les 75 compagnies disposaient chacune de 130 hommes sur le front et environ 35 militaires à l'arrière, soit un total de 165 militaires par compagnie auxquels il faut ajouter autant de civils (fabrication de treuils, camions, gaz). Ce sont donc 25 000 hommes (et femmes) environ qui ont constitué l'aérostation et les 4 170 ballons (dont 2 538 de barrage contre avion) de la guerre de 14. À titre indicatif, il y avait lors de la bataille de la Somme un ballon tous les 700 ou 800 mètres équipés d'émetteurs T.S.F. pouvant émettre jusqu'à 100 km.

Le rôle essentiel de l'aérostation pendant la guerre a été très largement sous-estimé. Il est masqué par la gloire envahissante de l'aviation, surtout la chasse, dont les succès amplement claironnés

consolaient des malheurs de la guerre. On a plus écrit sur le seul « chevalier Guynemer » que sur les 10 000 aérostiers du front.

Le gouvernement de cette belle époque désirait avoir une armée équivalente à celle de l'Allemagne. Les populations respectives étaient de 39 et 66 millions. Il fallait donc un service militaire plus long en France afin de compenser la faible population. Il était de trois ans.

Pour adoucir cette longue durée, les militaires qui effectuent des vols en aéroplane, dirigeable ou cerf-volant se voient attribuer des primes ou bonifications. Ainsi les soldats effectuant quatre ascensions en cerf-volant d'une durée de 30 minutes chacune au minimum et à plus de 100 mètres de hauteur au cours des manœuvres de 1913 ont droit à une bonification de trois mois (Journal Officiel du 7/11/1913).

*La compensation par trois mois de liberté de deux heures passées en l'air donne à penser que les autorités militaires considéraient le vol en cerf-volant comme une variante aérienne de la roulette russe...*

Sources : <http://cerfvolantancien.free.fr/> - Pierre Mazières  
<http://vieillescasserolles.free.fr/>

## ■ ALAIN CLERFEUILLE SUR UNE IDÉE ORIGINALE DE DOMINIQUE LEFORT

[NDLR] Pour la petite histoire Marguerite Delamotte, sœur de Maurice, se maria avec un certain Georges Clerfeuille et nomma son enfant Maurice par amour pour son frère ; et ce dernier Maurice se maria avec Christiane Labbé, rouennaise, et de cette union naquit un fils qui est ni plus ni moins que votre dévoué serviteur. La question m'ayant déjà été posée, je tiens à préciser que le nom de la « rue Delamotte » n'a rien à voir avec mon aïeul mais vient du nom du seigneur de La Motte, seigneur de Port-Mort vers les années 931...



## Ne vous fiez pas aux apparences ! Déchets flottants sous les branches ! Micro-déchets domestiques jonchant les chemins et les voies publiques !

Comme chaque année depuis 25 ans, l'ASSPM avait lancé l'opération « Nettoyons notre village » le dimanche 6 avril. Cette fois-ci environ 40 participants, dont quelques enfants ont répondu présents ! Répartis en 4 équipes pour nettoyer notre village au centre, et au bord de Seine.

C'est sur trois kilomètres longeant la Seine du bas de la rue du cimetière jusqu'au barrage que nos petits groupes ont opéré afin d'assainir nos berges encombrées de toutes sortes de débris : bouteilles plastique, verre, micro-déchets domestiques (emballages alimentaires, morceaux de papier, chewing-gum, mégots...), carrelage, chaises, lavabo, sac à main, pare-choc, chaussures, canettes de bière vides - et pleines ! - etc..

Une équipe s'est chargée de l'intérieur du village, ramassant papiers, et autres. C'est au total **quelques centaines de kilos** conditionnés dans des sacs laissés aux endroits nettoyés, et le long de la Seine qui ont ensuite été collectés par les employés municipaux (2 remorques avec ridelles, pleines à ras bord...) ! On peut se demander d'où proviennent toutes ces ordures baignant au bord de l'eau que nous avons pu récupérer grâce à la barque de Jean-Louis Mansois qui nous a bien aidés, et de quelques « kamikazes » qui n'ont pas hésité à se faufiler sous les branches !

Un grand merci à tous les Pormortais qui prennent conscience de l'importance de cette manifestation et qui agissent ! Mais même si le terrain est maintenant plus propre, nous aurions pu encore en retirer - il en reste !

Alors nous espérons encore plus de participants lors de la **prochaine action prévue en septembre**. Un village propre, oui ! Mais nous sommes tous concernés alors pour commencer adoptons déjà les bons réflexes au quotidien !

Merci à tous les Pormortais, adhérents et non adhérents, à la mairie et aux conseillers municipaux, et aussi à Jean-Louis Mansois pour sa participation avec sa barque - une grande première très positive - qui ont collaboré avec enthousiasme !

Après l'effort le réconfort : nous nous sommes tous retrouvés au buffet campagnard bien apprécié et offert par l'ASSPM en finale à la Maison de Village... et bravo aux enfants à partir de 4 ans qui ont participé !!!

Un témoignage du lendemain : *Mes deux enfants étaient ravis d'avoir participé au nettoyage !*

Alors à bientôt !

■ MARIE-CHRISTINE BARON



■ La barque mise à disposition par Jean-Louis Mansois facilita grandement la récupération des déchets flottants.





# Au sauvetage de crapauds et à la découverte de plantes...

Sortie familiale et nocturne  
à Amfreville-sous-les-Monts | Samedi 22 mars



Bien couverts, par 8°C, parents et enfants vêtus de gilets de sécurité et motivés par le **sauvetage des crapauds** (et non des grenouilles !) se sont regroupés autour de Jean-Louis et de deux naturalistes.

Munis d'une autorisation de capture, les naturalistes ont pu faire écouter aux enfants le chant des crapauds et les faire circuler de main en main, surtout dans celles des enfants !

Pas question d'essayer de les transformer en prince charmant, le but était d'en « ramasser » au bord de la route dans les bâches prévues pour leur éviter de traverser, dans les bouches d'égout et dans les sentes.

Les naturalistes nous ont expliqué la différence entre mâles (taille plus petite) et femelles. Les premiers ont été relâchés sur les hauteurs avec les femelles qui avaient déjà pondu, tandis que celles qui étaient encore pleines d'œufs ont été aidées pour rejoindre la mare du village. Nous avons aussi pu observer des rameaux d'œufs, qui s'ils ne sont pas dévorés par des prédateurs se transformeront en têtards puis en tritons et enfin en crapauds !

Compte tenu de la fraîcheur, nous avons ramassé moins de crapauds que le groupe du 14 mars qui a permis à une centaine de crapauds de rejoindre la mare !

Encore merci à Jean-Louis Breton et aux deux naturalistes qui nous ont fait passer une excellente soirée !



Sortie familiale en forêt de Bord,  
près de Louviers | Samedi 12 avril



Par un temps presque estival, le petit groupe a commencé par un pique-nique très convivial en forêt, où les enfants ont pu jouer à cache-cache et faire les clowns !

Un parcours de plus de 6 kms a ensuite permis aux groupes de **découvrir des plantes**, dont certaines sont médicinales, protégées, à cuisiner toxiques ou encore invasives... mais aussi grenouilles, œufs de grenouilles et surtout des têtards à différents stades...

Merci à Jean-Louis Breton et à Annie et vivement la prochaine sortie !!



■ PASCALE LACHINE



# Actus

## ↘ Arbre de Noël | 8 décembre 2013

« **Gigi et Jojo** » sont des clowns extraordinaires, des clowns musiciens qui ont enchanté les petites oreilles des élèves de la maternelle au CM2. Soixante quinze enfants sont venus au rendez-vous avec le Père Noël. Puis chacun s'est précipité vers la table du goûter et la distribution de chocolats. Les enfants n'ont pas boudé la photo avec le Père Noël.



## ↘ Nougaro l'hirondelle et nous | 22 février

Lors de cette soirée concert en hommage à Claude Nougaro, **Pascal Vidailiac** au chant et **Pascal Dessein** au piano ont enflammé la salle en interprétant de façon magistrale les chansons de Nougaro dans leur spectacle « Nougaro l'hirondelle et nous ».

Devant l'enthousiasme du public venu nombreux (113 personnes dont 13 enfants), les deux artistes ont, avec un plaisir partagé, joué les prolongations.



## ↘ Assemblée générale | 31 janvier

Le Conseil d'administration réduit à 7 membres en 2013 a été reconduit dans son intégralité (pas de nouvelle candidature).

- Présidente : Françoise Labigne
- Trésorière : Évelyne Lucet
- Secrétaire : François Labigne
- Membres : Lucien Caillot, Dominique Lefort, Michel Lucet, Marie-José Piorkowski.

Le comité tient à remercier pour leur soutien actif :  
> Le conseil municipal très impliqué lors de toutes nos



manifestations (gestion de la circulation les jours de Foire à tout, prêt des locaux) ;

ainsi que les bénévoles,

- Franck Lefèvre (prêt du matériel de sonorisation, recherche de musiciens, de groupes musicaux),
- Franck Guitton qui assure le son et lumière de certains spectacles,
- Jacky André (manutention, aide au placement lors des Foires-à-tout...),
- Alain Clerfeuille (manutention, restauration).

## ↘ Foire-à-tout

### Dimanche 11 mai

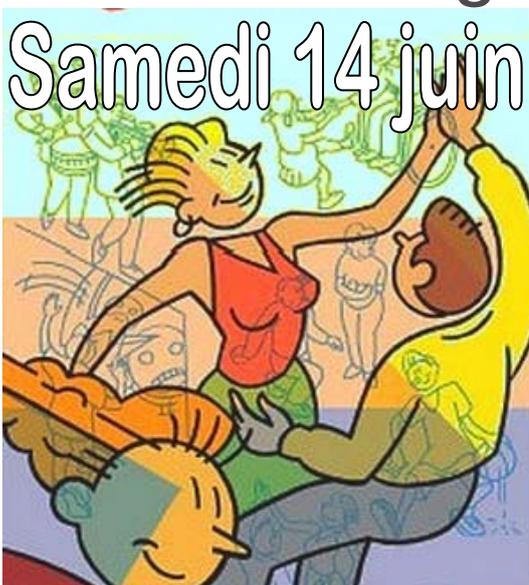


Inscriptions en Mairie

- ▶ Le lundi 5 mai de 16 h à 19 h
  - ▶ Les samedis 3 et 10 mai de 9 h à 12 h
- ou par téléphone au **02 77 02 02 52**  
ou au **02 32 52 98 58 - 06 89 34 54 95**

## ↘ Fête du village

### Samedi 14 juin



**Repas et animation musicale par le groupe « Watch It »**

# Fête de la MUSIQUE

21 JUIN 2014

## AVIS AUX MUSICIENS

Si vous êtes musicien  
ou si vous avez parmi vos connaissances des  
musiciens ou groupes souhaitant participer  
à la Fête de la MUSIQUE de Port-Mort,  
faîtes le nous savoir  
au **02 32 52 98 58** ou au **06 89 34 54 95**



## ↘ Calendrier 2014

- ▶ **Dimanche 11 mai**
  - ▶ ▶ Foire-à-tout.
- ▶ **Samedi 14 juin**
  - ▶ ▶ Fête du village autour d'un repas avec la présence du groupe « Watch It » et de la sono du comité des fêtes.
- ▶ **Samedi 21 juin**
  - ▶ ▶ Fête de la musique.
- ▶ **Dimanche 7 septembre**
  - ▶ ▶ Foire-à-tout et exposition de peintures.
- ▶ **Samedi 11 et dimanche 12 octobre**
  - ▶ ▶ Théâtre « Les Femmes Savantes » pièce interprétée par la troupe de Bonnières.
- ▶ **Samedi 8 novembre**
  - ▶ ▶ Spectacle de Pascal Vidailac et de Pascal Dessein « José ou les histoires extraordinaires ».
- ▶ **Courant novembre**
  - ▶ ▶ Soirée dansante avec repas sur le thème années 80.
- ▶ **Dimanche 7 décembre**
  - ▶ ▶ Arbre de Noël.

# Les actus de l'amicale



## Assemblée générale du 18 janvier 2014

Le président remercie l'assistance et dresse un bref historique sur l'évolution de l'Amicale.

En 1998, nous succédions à une Association déclarée en 1932 « **Les Anciens Poilus de Port-Mort, Combattants du front** » après en avoir modifié les statuts pour inclure les sympathisants. Au début, nous n'étions pas nombreux, une quinzaine environ mais ce nombre a ensuite progressé jusqu'à 55 adhérents avec des hauts et des bas. Beaucoup nous ont quittés pour cause de décès ou raisons diverses. Depuis 1998, nous déplorons 15 décès dans notre groupe. Un instant de recueillement a été observé pour honorer le souvenir de ces amis.

Fin 2013, nous étions 48 cotisants dont 18 anciens combattants. Notre population est donc à peu près stable pour le moment mais cette situation peut évoluer compte tenu de la pyramide des âges. Nous souhaitons vivement qu'une nouvelle équipe complètement remaniée voit le jour lors du prochain renouvellement de bureau en janvier 2015.

Je ne serai pas candidat pour une nouvelle présidence et j'espère qu'un candidat se présentera pour que notre Amicale puisse poursuivre son action avec les objectifs définis dans nos statuts, soit en particulier :

- Ne pas oublier son passé et entretenir le souvenir de ceux qui sont morts pour la France.
- Entretenir entre nous des liens d'amitié, de fraternité, et de solidarité.

Après quelques informations concernant les anciens combattants (obtention de la carte d'AC « à cheval » sur la date du 02 juillet 1962 et augmentation de l'aide différentielle accordée au conjoint survivant), Pierre Confland a évoqué notre activité en 2013 puis la trésorière Nicole Confland nous a fait part de notre situation financière qui est satisfaisante ce qui nous a permis d'offrir à chaque adhérent à jour de ses cotisations un colis de Noël. Les deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Une seule question a été posée relative au comité de l'entente qui vient de voir le jour à Vernon afin de répondre aux difficultés liées au vieillissement des adhérents et aux effectifs en baisse.



■ Assemblée générale dans la Maison pour tous le 18 janvier



■ Visiblement le buffet campagnard du 22 mars en était « à se lécher les doigts » !

Il s'agit de regrouper des associations pour être plus nombreux lors des manifestations patriotiques. Pour le moment nous ne sommes pas concernés par ce problème compte tenu de la spécificité de notre association qui comprend beaucoup de sympathisants. Le devoir de mémoire concerne toute la population.

Nous pensons surtout aux jeunes générations qui représentent l'avenir. À Port-Mort la participation des jeunes de l'école qui chantent



■ « Les Anciens Poilus de Port-Mort, Combattants du front » en 1932.

la Marseillaise lors des cérémonies du 8 mai et 11 novembre est pour nous une grande satisfaction.

Cette réunion s'est terminée dans la Maison pour tous, par le verre de l'Amitié et la dégustation d'excellentes galettes des Rois provenant de la boulangerie pâtisserie de Port-Mort « La Baguette Magique ».

**Buffet campagnard du 22 mars 2014**

Aux dires de tous, la journée a été excellente ! Chacun a pu se régaler des divers plats préparés par des membres de l'Amicale, ainsi que de toutes les bonnes préparations de Sylvain et Samuelle Regnault - boucherie-charcuterie de Port-Mort. Nous avons dansé tout l'après midi, pour terminer cette agréable journée.

**Cérémonie du jeudi 8 mai 2014**

Pour cette commémoration de la victoire sur le nazisme nous vous donnons rendez vous sur le parking de l'école suivant l'horaire suivant :

- Rassemblement devant l'ancienne mairie, vente de Bleuets de France 11 h / 11 h 15
- Lecture des Messages : 11 h 20 / 11 h 30
- La Marseillaise par des enfants de l'école : 11 h 30
- Verre de l'amitié dans la Maison pour tous : 11 h 45

Nous comptons sur votre participation à cette cérémonie nationale du souvenir. Ce souvenir est important pour préserver une paix que nous souhaitons tous mais qui reste fragile !

La suite de notre programme sera détaillée dans le prochain journal et comprendra:

- Participation à la foire-à-tout de septembre.
- Cérémonie du 11 novembre (centenaire de la Grande Guerre).
- Repas à l'Auberge des Pêcheurs le vendredi 14 novembre.
- Choucroute dans la Maison de village le dimanche 14 décembre.

■ MICHEL MARTINOVITCH



La CCAE propose désormais un portail Internet pour **inscrire en ligne vos enfants aux accueils de loisirs et périscolaires** qui vous permet de vous affranchir d'avoir à vous déplacer aux horaires d'ouvertures de la CCAE.

<http://ccae.jeunesse.portail-familles.net/>

Pour accéder aux services du portail en ligne, il vous faudra utiliser vos identifiants de compte (Un seul compte par famille).

Pour obtenir un compte famille, contactez la CCAE : **02 32 71 25 20** ou [jeunesse@ccae.fr](mailto:jeunesse@ccae.fr)

**MERCI !**

Nous remercions les trois personnes donatrices de la somme de 1 500 € en faveur du site de Châteauneuf.

Ce don a été fait en mémoire de **M<sup>me</sup> Nicole CHEVALIER**, fille de M<sup>me</sup> Denize PICARD, qui tenait à faire un geste pour son village où ont vécu ses ancêtres durant plusieurs siècles.

Ce don servira à préserver le patrimoine et la mémoire de l'histoire de notre village.

■ LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vous avez dit bruit de cloches !**



A.Clerfeuille

**P**ort-Mort est et sera toujours village de campagne malgré sa proximité parisienne et l'explosion en urbanisme de certaines de ses communes voisines.

Alors qui dit campagne dit rien d'anormal que d'entendre les cloches d'une église, le chant d'un coq ou de croiser des chevaux. Laissons les animaux de la campagne vivre et laissons donc sonner l'église selon la tradition ancestrale.

À ce propos savez-vous que l'on n'utilise pas toutes les cloches de l'église de Port-Mort et que nous pourrions de ce fait modifier l'harmonie actuelle ?

Savez-vous également que les sonneries des cloches des églises étaient un formidable moyen de communication de masse à la fois religieux et civil ?

Ainsi la volée était l'appel à la prière (l'Angélus) et l'heure des offices, le glas annonçait la mort de quelqu'un, l'ensemble des cloches mises en volée annonçait les fêtes (mariage et baptême).

Voilà pour le côté religieux mais c'était également un moyen de communication civil : le tocsin servait d'alerte au feu, à prévenir les paysans lors de l'approche d'un orage... Les cloches indiquaient l'heure et rythmaient ainsi le travail et la vie quotidienne pour tous. Elles étaient aussi un moyen utilisé par les voyageurs pour se repérer dans le brouillard. Même à l'Assemblée nationale c'est une clochette qu'agite le président pour réclamer le silence !

Certains d'entre vous, qui ont participé au repas des anciens avaient pu découvrir sur les menus des photos des anciens habitants de Port-Mort qui leur avaient évoqué des souvenirs et réveillé chez eux une certaine nostalgie. Et bien l'église et ses sonneries sont aussi des photos sonores qui évoquent ou ont évoqué certains événements enfouis dans les mémoires.

La commune a le devoir et la charge d'entretien de l'église et je ne conçois pas d'entretenir un bâtiment triste et sans vie. Quel en serait l'intérêt ?!

Bien peu de bruit par rapport à celui qu'émet la circulation de plus en plus croissante sur la départementale et que dire alors de toutes ces motos et quads qui polluent nos chemins, les bords de Seine et que nous avons du mal à canaliser ; que dire alors de ceux d'entre nous qui ne respectent pas les horaires des arrêtés municipaux sur le bruit émis par les engins de bricolage ou de jardinage.

Alors combattons et canalisons déjà les bruits générés et engendrés par ce modernisme conçu uniquement pour nous faciliter la vie ou nous faire plaisir au quotidien, et laissons les bruits naturels de nos animaux et de notre clocher qui ont traversé le temps, en sachant les écouter et les intégrer dans leur cadre de vie qu'est la campagne.

■ GILLES AULOY

GAZOUILLIS 16 par Guillemette Alquier

# Freux, corneille, choucas... c'est « coa » ?



Freux



Corneille



Choucas des tours

Eh oui, on peut voir toute l'année chez nous, en Normandie, des corbeaux freux, corneilles et choucas. Ces corvidés sont des passereaux, tout comme les mésanges, pinsons..., mais de gros passereaux, tout noirs. « Coaque » s'ils se ressemblent tous, certains se distinguent. Voici tout ce qu'il faut pour les différencier.

## ► Description

🦅 **Corbeau freux** : Taille 47 cm et 94 cm d'envergure pour 520 g. Plumes noires avec des reflets métalliques bleutés. Son plumage est lâche, voire un peu hirsute, c'est ainsi qu'il donne l'impression de porter un bermuda au niveau des pattes (ou un pagne selon la saison!). Son bec est droit et gris, en forme de poignard, lorsqu'il est adulte la peau est nue et blanche à la base de celui-ci (on a le nudisme qu'on peut !). On l'appelle d'ailleurs parfois le « bec galleux ». Au dessus d'un grand front, il porte un crâne au sommet pointu turlu tutu...

🦅 **Corneille** : Taille 46 cm et 100 cm d'envergure pour 600 g. Plumes noires, bien entendu, mais aux reflets rouges cette fois-ci. La corneille n'est pas aussi punk que son ami le freux. Son plumage est bien rangé et lisse, pas de culotte emplumée (on est sérieux ici !). Son bec est foncé (noir coa !), légèrement recourbé avec des petites plumes à la base en haut et en bas, c'est plus chic !

🦅 **Choucas des Tours** : Taille 33 cm et 73 cm d'envergure pour 270 g. Plumage bicolore s'il vous plaît ! Tête noire, il arbore un béret de même couleur, mais sa nuque et sa poitrine sont gris. Eh oui, cela ne se voit pas forcément de loin, c'est un modeste. Son œil, par contre, est sa marque de fabrique, il est clair, de blanc à bleu pâle, - Un brun aux yeux bleus... charmeur !

## ► Nidification

Ils s'unissent tous pour la vie.

🦅 Le **freux** niche en colonies, il construit son nid de branchages en haut des grands arbres. Il le garnit quand même de mousse.... confort oblige. Les 3 à 5 œufs sont bleu clair ou verts tachés de sépia (artiste le freux ?). Les petits s'envolent 35 jours après l'éclosion.

🦅 La **corneille** fait son nid dans un arbre ou sur une falaise. Après une parade très militaire (saluts à terre et vols en piqué), Monsieur apporte les matériaux (branchages, herbes, laine, poils, chiffons, racines, plastique...) et reste... à l'extérieur du nid. C'est Madame qui régent la maison : pas de patins pour Papa, pour ne pas salir, c'est simple, il n'entre pas !

🦅 Le **choucas des tours**, quant à lui est cavernicole. Il fait son nid dans les anfractuosités de rocher, mur. Les deux parents amènent

des brindilles, herbes, crins.... qu'ils entassent à la va vite, la déco, ce n'est pas leur truc ! La femelle pond 3 à 7 œufs et les petits s'envolent à 1 mois.

## ► Intelligence

Ce sont tous des oiseaux très bruyants, remuants, joueurs et très intelligents. Leurs performances sont étonnantes, ils fabriquent des outils (crochets pour saisir la nourriture pas accessible, ils font écraser les noix par les voitures pour les ouvrir...), ils sont capables de manœuvres de tromperie, savent compter jusqu'à 4... Les chercheurs étudient de plus en plus les capacités intellectuelles des corvidés. Les performances de ces oiseaux sont semblables à celles d'un enfant de 6 mois devant des situations possibles ou impossibles. Ils sont plus malins que les chimpanzés dans certains cas. Qui a dit cervelle d'oiseau ?

Pour plus de précisions :  
[www.huffingtonpost.fr/2014](http://www.huffingtonpost.fr/2014)  
[www.futura-sciences.com](http://www.futura-sciences.com)  
[www.maxisciences.com](http://www.maxisciences.com)

## ► Vol

🦅 Le **freux** est très à l'aise en vol et fait des acrobaties aériennes sans problème (même avec son bermuda !).

🦅 La **corneille** a un vol assez lent. Elle ne plane pratiquement jamais et ne s'élève pas très haut. Elle n'a quand même pas le vertige !

🦅 Le **choucas** a un battement d'aile plus rapide que les autres, son vol est rapide et direct. Toujours pressé le choucas !

À terre : Petite astuce pour différencier la **corneille** du **freux**. À terre, la **corneille** saute, alors que le **freux** marche en se dandinant (géné par son bermuda ou effet de pagne ?).

## ► Chant, enfin plutôt... cri !

Le corbeau *croasse*, la corneille *craille* ou *graille*. Rien qu'à prononcer ces verbes, on a une idée de leurs vocalises ! Le choucas, quant à lui, émet des sons plus mélodieux que ses copains. Mais, rassurez-vous, il reste bien loin du rossignol ! Son cri est très différent des autres corvidés il lance des « chjak » très sonores. Que voulez-vous, en plumage et en voix, il ne donne pas dans le même registre !

Ce sont tous des oiseaux bruyants, qui, reconnaissons le chantent plutôt de façon disgracieuse. Par contre les variations de tons sont très nombreuses et se font en fonction des circonstances, de la situation... Un petit langage coa !

## ► Alimentation

Régime très éclectique pour ces oiseaux omnivores et opportunistes.

Les **freux** se délectent de graines, semences, insectes, vers de terre et autres campagnols.

La **corneille** inclut à ce régime des charognes (ben coa, ça débarrasse !), et parfois pille les nids d'autres oiseaux...

Le **choucas** mange des fruits, légumes, céréales ; ce régime se gâte lorsqu'il y ajoute des insectes, vers, escargots, œufs...

Et bien entendu, tous font opportunément les poubelles sans complexes... ! Cette alimentation très... variée dirons nous, ne leur réussit pas si mal, puisqu'ils peuvent vivre une vingtaine d'année.

Les corvidés sont une très grande famille d'oiseaux. En Normandie outre nos trois lascars, on peut admirer, même s'il est rare, le **grand corbeau** sur les falaises du littoral. C'est un fabuleux acrobate aérien (130 cm d'envergure).

En France, on peut rencontrer en montagne aussi le crave à bec rouge et le chocard à bec jaune. Et n'oublions pas la pie, le geai et le cas-senoix.

Alors, maintenant, regardez bien ces oiseaux noirs, je suis sûre que vous les reconnaîtrez. Il y a des choucas (oiseaux protégés) sur le clocher de l'église du village, vous ne pouvez pas les manquer, ils vous salueront d'un « chjak » bien sonore !

■ G. A.

■ Choucas des tours sur le clocher de l'église Saint-Pierre



Guillemette Aquier



Guillemette Aquier



**CPN**

## EXPOSITION SUR LES REPTILES EN NORMANDIE

**Samedi 14 juin** à partir de 14h

Les enfants du Club **Connaître et Protéger la Nature** seront heureux de vous accueillir pour une

Ils seront fiers de vous expliquer ce qu'ils ont fait dans le cadre du club, photos et démonstrations à l'appui.

**Maison pour tous**

**Samedi 14 juin** à partir de 10h

# KERMESSE À L'ÉCOLE

## Enquête publique

28 avril - 28 mai 2014



### Installations classées pour la protection de l'environnement : Société WH2

Le préfet de l'Eure fait savoir que par arrêté nODI/B1/14/269 du 26 mars 2014, il a prescrit une enquête publique d'un mois sur la demande d'autorisation présentée par la société WH2 en vue d'exploiter une plateforme de production et de stockage d'hydrogène vert sur le territoire de la commune de Port-Mort.

#### L'enquête se déroulera du 28 avril 2014 au 28 mai 2014 inclus.

Pendant ce délai, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude des dangers et l'avis du préfet de la région de Haute-Normandie en tant qu'autorité environnementale (consultables à la préfecture de l'Eure) sera déposé à la mairie de Port-Mort où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Port-Mort.

Le président du tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire Monsieur Yves GOURVES, retraité, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Jean Christophe LIBERGE, chef d'entreprise.

#### Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la mairie de Port-Mort lors des permanences suivantes :

- lundi 28 avril 2014 de 16 h à 19 h
- lundi 5 mai 2014 de 16 h à 19 h
- samedi 17 mai 2014 de 9 h à 12 h
- jeudi 22 mai 2014 de 16 h à 19 h
- mercredi 28 mai 2014 de 10 h à 12 h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est adressée au responsable du projet, ainsi qu'à la mairie de Port-Mort pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture de l'Eure, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la société WH2 - 2 rue du Président Carnot - 69293 LYON cedex.

Le présent avis sera affiché dans les mairies de Port-Mort, Aubevoye, Courcelles-sur-Seine, Gaillon et Saint-Pierre-la-Garenne, ainsi que sur le site de l'entreprise, île de la Roque à Port-Mort.

Pour le préfet et par délégation,  
L'attaché, adjoint au chef de bureau

## Enquête publique

03 mai - 05 juin 2014



### Projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 7 avril 2014, le Maire de Port-Mort a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme;

À cet effet, Madame BÉRANGER Josiane et Monsieur SEGAL Alain ont été désignés respectivement en qualité de commissaire-enquêteur et commissaire-enquêteur suppléant par le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

L'enquête se déroulera à la mairie **du samedi 3 mai 2014 au jeudi 5 juin 2014**, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés), auxquels seront ajoutés deux créneaux horaires les vendredis 16 mai de 15 heures à 18 heures et vendredi 30 mai de 15 heures à 18 heures. La clôture de l'enquête aura lieu le 5 juin 2014, à 19 heures.

#### Le commissaire-enquêteur recevra en mairie :

- le samedi 3 mai, de 9 heures à 12 heures.
- le vendredi 16 mai, de 15 heures à 18 heures.
- le jeudi 5 juin, de 16 heures à 19 heures.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Port-Mort, 87 Grande Rue - 27940 Port-Mort.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

Le Maire

**NB :** Les élus délégués à la commission Urbanisme ne sont pas tenus d'être présents lors des permanences de mairie mais ils se déplaceront en cas de besoin de réponse urgente.



Une **enquête publique** est une procédure codifiée, préalable aux grandes décisions ou réalisations d'opérations

d'aménagement du territoire qu'elles soient d'origine publique ou privée. Les enquêtes publiques sont effectuées dans de nombreux pays démocratiques depuis les années 1960, pour des raisons de gouvernance.

Les enquêtes publiques doivent précéder la réalisation de certains projets à risques ou dangereux, ayant des impacts potentiellement important sur l'environnement et la santé et/ou présentés comme d'intérêt public tels que Installation classée pour la protection de l'environnement, plan local d'urbanisme...

En France, l'enquête publique est conduite par un Commissaire enquêteur, ou par une commission d'enquête (nombre impair de commissaires enquêteurs avec un président de commission) pour les enquêtes les plus lourdes, le plus souvent désigné par le président du Tribunal administratif.

La base du dispositif est une loi de 1810 votée pour garantir le respect du droit de propriété lors des expropriations.

Sources Wikipédia



## CONSEIL du 03.04.2014

### Élaboration des commissions

Le Conseil Municipal procède à l'élaboration des différentes commissions et élit le vice-président de chaque commission, à savoir :

#### • Commission École

Vice-Président : Annie DEVOUGE-BOYER

Membres : Maryse MATIAS-CAETANO, Gladys CHAUVIN, Pascale LACHINE, Évelyne LUCET

#### • Commission Communication

Vice-Président : Évelyne LUCET

Membres : Maryse MATIAS-CAETANO, Annie DEVOUGE-BOYER, Gladys CHAUVIN

#### • Commission Butte de Châteauneuf

Vice-Président : Nadège LECOMMANDEUR

Membres : Christian CHOMIENNE, Alain TRÉGLOS

#### • Commission Finances

Vice-président : Christian CHOMIENNE

Membres : Gilles AULOY, Évelyne LUCET, Nadège LECOMMANDEUR

#### • Commission Urbanisme

Vice-président : Gilles AULOY

Membres : Alain SALLES, Maryse MATIAS-CAETANO, François LEHALLEUR, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS

#### • Commission Personnel

Vice-président : Alain SALLES

Membres : Annie DEVOUGE-BOYER, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE

#### • Commission Travaux, sécurité et cimetière

Vice-président : Maryse MATIAS-CAETANO

Membres : Alain SALLES, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, François LEHALLEUR, Gérard MOREAU, Gilles AULOY, Pascale LACHINE, Jean-Louis MANSOIS

#### • Commission Associations

Vice-président : Alain TRÉGLOS

Membres : Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Gilles AULOY

#### • Commission Embellissement du village

Vice-président : Gladys CHAUVIN

Membres : Christian CHOMIENNE, Gérard MOREAU, Évelyne LUCET, Nadège LECOMMANDEUR, Jean-Louis MANSOIS

#### • Commission Sentes et chemins

Vice-président : Jean-Louis MANSOIS

Membres : Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, François LEHALLEUR, Gilles AULOY, Pascale LACHINE, Alain TRÉGLOS

#### • Commission Appels d'offre

Sont élus à l'unanimité :

##### Membres titulaires

Alain SALLES  
François LEHALLEUR  
Gérard MOREAU

##### Membres suppléants

Maryse MATIAS-CAETANO  
Gilles AULOY  
Alain TRÉGLOS

#### • Centre Communal d'Action Sociale

Membres : Annie DEVOUGE-BOYER, Christian CHOMIENNE, François LABIGNE, François LEHALLEUR, Évelyne LUCET, Alain TRÉGLOS

Le Centre Communal d'Action Sociale est également composé de membres extérieurs au conseil municipal, à savoir autant de personnes extérieures que de conseillers municipaux. Le Maire est président du C.C.A.S. et désigne, par arrêté municipal, les membres extérieurs au conseil.

Le Vice-président du C.C.A.S. ne pourra être élu que lorsque le C.C.A.S. siègera au complet.

#### • Commission Liste électorale

Monsieur Alain TRÉGLOS est élu représentant du conseil municipal pour siéger à cette commission. Les deux autres membres, délégué de l'Administration et délégué du Tribunal, sont désignés respectivement par le Préfet et par le Procureur de la République, sur proposition du Maire. Ils restent en place au changement de mandat, sauf s'ils demandent à être remplacés.

#### • Commission Impôts

Cette commission est constituée à chaque nouveau mandat. Elle est composée, en plus du maire, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Ces membres sont nommés par les services fiscaux, sur proposition du Maire, parmi les douze membres proposés pour les titulaires et les douze membres proposés pour les suppléants (dont un titulaire et un suppléant extérieurs à la commune).

Gérard MOREAU, Alain SALLES et Alain TRÉGLOS se proposent pour participer à cette commission.

#### • Délégués auprès du Syndicat des Eaux du Catenai

Sont élus à l'unanimité :

François LEHALLEUR et Gilles AULOY

#### • Délégués auprès du Syndicat de Gestion des Équipements Sportifs

Concerne les CES

Sont élus à l'unanimité :

##### Membres titulaires

Gladys CHAUVIN  
Alain TRÉGLOS

##### Membres suppléants

François LABIGNE  
Nadège LECOMMANDEUR

#### • Délégués auprès du Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure (S.I.E.G.E.)

Sont élus à l'unanimité :

##### Membre titulaire

Christian LORDI

##### Membre suppléant

Alain SALLES

#### • Délégations des Adjointes

M. Lordi précise également les délégations qui ont été données aux adjointes, à savoir :

•• Gilles AULOY : Urbanisme et élaboration des documents d'urbanisme.

•• Alain TRÉGLOS : Relations avec les associations, gestion des salles communales et manifestations.

•• Annie DEVOUGE-BOYER : Gestion de l'École et des services péri-scolaires et du personnel concerné.

•• François LABIGNE : Services techniques et gestion du personnel des services techniques.

Chaque vice-président aura une délégation se rapportant à sa commission.

#### Indemnités du Maire et des Adjointes

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et adjointes,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection du maire et de quatre adjointes,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1<sup>er</sup> avril 2014 portant délégation de fonction à :

Gilles AULOY : Urbanisme et élaboration des documents d'urbanisme

Alain TRÉGLOS : Relations avec les associations, gestion des salles communales et manifestations

Annie DEVOUGE-BOYER : Gestion de l'École et des services péri-scolaires et du personnel concerné.

François LABIGNE : Services techniques et gestion du personnel des services techniques.



Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %,

Considérant que pour une commune entre 500 et 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :

**Maire : 31 % de l'indice 1015**

**Chacun des quatre adjoints : 8,25 % de l'indice 1015,**

et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal. Il est également décidé de transmettre la présente délibération au représentant de l'État, accompagnée du tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées.

### Indemnités kilométriques

Le Conseil Municipal décide d'indemniser les frais de déplacement des conseillers municipaux dans le cadre de l'exercice de leur fonction. Ces indemnités seront calculées suivant le barème des services fiscaux. Cette délibération est valable pour la durée du mandat.

### Décision modificative budgétaire (DM)

Lors de l'établissement du budget primitif, le 25 février dernier, le conseil municipal n'avait pas connaissance de l'état de notification des taux d'imposition. Les chiffres de l'an passé ont donc été repris par défaut.

Il convient de rectifier ces chiffres par une décision modificative budgétaire pour pouvoir envoyer le tableau en Préfecture et aux services fiscaux, soit une DM d'un montant de + 5 873 €.

D'autre part, La Direction Générale des Fi-

nances Publiques (DGFIP) nous a récemment informés d'une erreur de calcul de nos dotations au titre de l'année 2011. La somme complémentaire de 1 592 € doit donc être versée à notre commune. Cette DM s'établit comme indiqué dans le tableau #1 ci-dessous.

### Acceptation de dons

La famille bénéficiaire de la succession de M<sup>me</sup> Chevalier Nicole a souhaité faire un don à la commune, en hommage à cette personne. Trois membres de cette famille ont octroyé la somme de 500 € chacun pour les affecter à la restauration de la Vieille Tour, en hommage à Madame Chevalier.

Le Conseil Municipal accepte ces dons, d'un total de 1 500 € dont le produit servira aux prochains travaux de consolidation de la Vieille tour et remercie ces généreux donateurs. M. Lordi précise que Madame Nicole Chevalier était une personne bien connue et appréciée par son entourage. Ce don, comme souhaité par les donateurs permet d'avoir une pensée pour elle.

### Demande de subvention – travaux école

Le Maire rappelle que le précédent conseil a commencé à monter un dossier pour des travaux de remises aux normes pour personnes à mobilité réduite à l'école primaire, à savoir :

- Au niveau des sanitaires (un côté sanitaires filles et sanitaires garçons, un sanitaire pour personnes à mobilité réduite et un sanitaire réservé aux enseignants).
- Un bureau pour la direction de l'école, en rez-de-chaussée, de façon à ce que celui-ci soit accessibles aux intervenants au niveau scolaire et aux parents d'élèves.
- Une rampe d'accès extérieure à l'enceinte scolaire aux normes pour personnes à mobilité réduite.

Le coût des travaux, après métrage et calcul, a été estimé à 38 141 € HT, soit 45 770 € TTC pour les sanitaires et 32 385 € HT, soit 38 732 € TTC pour la rampe d'accès et le bureau de direction.

Une aide financière d'un montant de 28 210 € a déjà été allouée par le Conseil Général, mais la dépense à prévoir sur le budget communal reste importante. Pour pouvoir faire face à ces dépenses et mener

à bien la totalité des équipements prévus, le Conseil Municipal sollicite une subvention parlementaire pour compléter le financement de ce programme et charge M. Lordi et M<sup>me</sup> Matias-Caetano d'établir le dossier de la présente demande.

## QUESTIONS DIVERSES

### Repas des aînés

La date habituelle de ce repas est fixée au premier dimanche d'octobre. Il est demandé aux conseillers municipaux si ce principe est maintenu : ce qui sera le cas.

### Piégeage animaux nuisibles

Des plaintes ont été déposées au sujet d'animaux nuisibles qui ont élu domicile dans des habitations et qui causent des dégradations dans les maisons. Ce sujet a été évoqué lors du précédent conseil. Il n'existe plus de piégeurs agréés dans notre village. L'association des piégeurs peut intervenir par une convention qui a pour objet de mettre à disposition de la commune des piégeurs agréés pour les opérations de piégeage des animaux classés nuisibles par arrêté préfectoral.

Il est précisé que ces interventions nécessitent une surveillance journalière dans les propriétés.

Les conseillers municipaux estiment qu'il appartient à chacun de prendre en charge l'éradication des animaux « des champs » sans que la mairie ait à intervenir.

### Projet WH2

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'enquête publique pour le projet WH2 se tiendra du 28 avril au 28 mai 2014. Chacun peut venir prendre connaissance du dossier en mairie.

### Porte-vélos

M. Mansois demande à ce qu'un porte-vélos soit installé au niveau du parking de l'école pour desservir nos commerces et éviter que ceux-ci soient posés contre le mur ou la vitrine de la boulangerie. L'emplacement va être à définir.

### Commissions

Celles-ci étant maintenant installées, les vice-présidents de plusieurs commissions décident de fixer des prochaines dates de réunion.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

**Présents :** Christian LORDI - maire, Gilles AULOY, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Nadège LECOMMANDEUR, François LEHALLEUR, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

**Absente :** Évelyne LUCET (pouvoir donné à Christian LORDI).

**Secrétaire de séance :** Gladys CHAUVIN

Tableau #1 - Liste des Inscriptions Budgétaires - Étape budgétaire : **Décision modificative N° 1**

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Proposé	Voté
678/67	Autres charges exception.	F	D	7 465,00 €	7 465,00 €
73111/73	Taxes foncières et d'habitation	F	R	7 153,00 €	7 153,00 €
7323/73	F.N.G.I.R.	F	R	1 592,00 €	1 592,00 €
748314/74	Dotat° unique compensat° TP	F	R	95,00 €	95,00 €
74834/74	État/compens.taxe fonc.	F	R	-508,00 €	-508,00 €
74835/74	Comp. exonération taxe d'hab.	F	R	-867,00 €	-867,00 €

	Proposé	Approuvé
Dépenses	7 465,00 €	7 465,00 €
Recettes	7 465,00 €	7 465,00 €



## CONSEIL du 28.03.2014

Le vingt huit mars deux mil quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Port-Mort, proclamé par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis :

La séance a été ouverte à vingt heures trente par M<sup>me</sup> ALQUIER Guillemette, Maire sortant, qui a déclaré installer : M<sup>mes</sup>. MM. LUCET Évelyne, LECOMMANDEUR Nadège, LACHINE Pascale, CHAUVIN Gladys, TRÉGLOS Alain, CHOMIENNE Christian, AULOY Gilles, MANSOIS Jean-Louis, MATIAS-CAETANO Maryse, SALLES Alain, MOREAU Gérard, LABIGNE François, LEHALLEUR François, DEVOUGE-BOYER Annie, LORDI Christian.

M. Gérard MOREAU, le plus âgé des conseillers a ensuite présidé la séance.

### Élection du Maire

Le Président invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire par vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

#### • Candidat : M. LORDI Christian

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
À déduire, un bulletin blanc :	-1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. LORDI Christian, 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. LORDI Christian a été proclamé Maire.

### Détermination du nombre d'Adjoints

Le Conseil Municipal décide ensuite de fixer, à l'unanimité, le nombre d'adjoints à quatre.

### Élection du 1<sup>er</sup> Adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 1<sup>er</sup> adjoint.

#### • Candidat : M. AULOY Gilles

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
À déduire, un bulletin blanc :	-1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. AULOY Gilles, 14 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. AULOY Gilles a été proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint.

### Élection du 2<sup>ème</sup> Adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint.

#### • Candidat : M. TRÉGLOS Alain

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
À déduire, un bulletin blanc :	-1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. TRÉGLOS Alain, 14 Voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. TRÉGLOS a été proclamé 2<sup>ème</sup> adjoint.

### Élection du 3<sup>ème</sup> Adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 3<sup>ème</sup> adjoint.

#### • Candidat : M<sup>me</sup> DEVOUGE-BOYER Annie

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
À déduire, un bulletin blanc :	-1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M<sup>me</sup> DEVOUGE-BOYER Annie, 14 Voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M<sup>me</sup> DEVOUGE-BOYER Annie a été proclamée 3<sup>ème</sup> Adjoint.

### Élection du 4<sup>ème</sup> Adjoint

Il a été procédé ensuite sous la même forme à l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint.

#### • Candidat : M. LABIGNE François

Chaque conseiller municipal a ensuite déposé son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
À déduire, un bulletin blanc :	-1
Reste pour les suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu : M. LABIGNE François, 14 Voix

Ayant obtenu la majorité absolue, M. LABIGNE a été proclamé 4<sup>ème</sup> Adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures trente.

**Présents :** Gilles AULOY, Gladys CHAUVIN, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LABIGNE, Pascale LACHINE, Nadège LECOMMANDEUR, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Évelyne LUCET, Jean-Louis MANSOIS, Maryse MATIAS-CAETANO, Gérard MOREAU, Alain SALLES, Alain TRÉGLOS.

**Secrétaire de séance :** Gilles AULOY



**REPAS DES AINÉS**  
 **Dimanche 5 octobre 2014**



## CONSEIL du 25.02.2014

### Approbation du compte de gestion 2013

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques au compte-administratif qui va suivre, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2013.

### Compte Administratif 2013

La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 55 276,76 € et celle de fonctionnement un excédent de 125 906,10 €.

Le besoin de financement pour les restes à réaliser qui ont été établis en début d'année est de 2 962 €, ce qui laisse apparaître un besoin de financement à la fin de l'année 2013 de 58 238,76 €.

Le compte administratif 2013 est voté à l'unanimité (sauf par M<sup>me</sup> Alquier qui avait quitté la salle au moment du vote).

### Affectation des résultats

- En section d'investissement : la somme de 58 238,76 € est portée au compte 1068 (affectation sur excédent de fonctionnement)

- En section de fonctionnement : l'excédent diminué du besoin de financement pour investissement est inscrit au compte 002 (excédent antérieur reporté), soit 67 667,34 €.

### Contributions directes – vote des taux

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux cette année. Cependant, il est précisé que le produit attendu augmente proportionnellement à l'augmentation des bases : celui-ci n'est pas connu au moment de l'élaboration de ce budget. Les chiffres de l'an passé sont repris par défaut.

Les taux restent donc fixés à :

- 9,45 % pour la taxe d'habitation,
- 18,35 % pour la taxe foncière (bâti),
- 40,33 % pour le non bâti.

### BUDGET PRIMITIF 2014

Le budget primitif a été voté à l'unanimité (voir pages #20-21).

### BUDGET ANNEXE VIEILLE TOUR

(voir page #22)

#### • Approbation du compte de gestion

Les résultats financiers des sections de fonctionnement et d'investissement étant identiques au compte-administratif qui va suivre, les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le compte de gestion 2013.

#### • Vote du compte administratif 2013

Le compte administratif 2013 est voté à l'unanimité (sauf par M<sup>me</sup> Alquier qui avait quitté la salle au moment du vote).

#### • Affectation des résultats

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 15 806,74 € qui sera reporté en fonctionnement pour 85,99 € et la somme de 15 720,75 sera affecté au

## Compte de gestion 2013 | Section d'investissements

Dépenses 2013		Prévu	Réalisé
001	Solde d'exécution Investissement reporté	0,00 €	0,00 €
16	Remboursement d'emprunt	41 943,00 €	41 941,15 €
2041	Travaux voirie rue de chateauneuf	45 600,00 €	37 140,14 €
202	Frais d'études (plan local urbanisme)	34 343,00 €	23 561,20 €
2151	Feux tricolores (sortie Vernon)	31 059,00 €	107,64 €
2188	Achat de matériel (motoculture, outillage, étagères archives...)	11 713,00 €	8 341,43 €
2313	Maison pour tous	305 488,00 €	286 414,25 €
2151	Aménagement voirie D 313	16 532,00 €	0,00 €
2128	Aménagement terrain de tennis	25 956,00 €	0,00 €
2313	Restauration mur mairie – aménagement archives...	8 360,00 €	8 308,22 €
40	Opération d'ordre	2 365,00 €	2 365,00 €
<b>Total</b>		<b>523 359,00 €</b>	<b>408 179,03 €</b>

## Compte de gestion 2013 | Section de fonctionnement

Dépenses 2013		Prévu	Réalisé
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>		
	Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	78 700,00 €	79 047,21 €
	Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance)	40 465,00 €	35 941,46 €
	Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, télécom, annonces, études)	22 590,00 €	21 882,26 €
	Impôts et taxes	1 600,00 €	1 642,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	211 155,00 €	211 154,86 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		
	Participation aux Syndicats, contingent incendie, autres charges	31 662,00 €	30 653,42 €
	Subventions (associations, CCAS, Vieille Tour)	22 800,00 €	22 800,00 €
	Indemnités	34 925,00 €	34 511,69 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b> (intérêts des emprunts)	11 244,00 €	11 243,04 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	25 992,22 €	0,00 €
<b>42</b>	<b>Opération d'ordre</b>	13 855,00 €	13 855,00 €
<b>23</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	101 896,00 €	
<b>Total</b>		<b>596 884,22 €</b>	<b>462 730,94 €</b>

## Vote des subventions

Association des Loisirs	1 400 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Association des Anciens Combattants	450 €
La Prévention Routière	80 €
Sauvegarde St Pierre la Garenne	70 €
Les Papillons Blancs	150 €
Secours Catholique	400 €
Société de Chasse Port-Mort	150 €
C.F.A. Bâtiment	50 €
C.F.A. Interconsulaire	150 €

compte 1068 (affectation sur excédent de fonctionnement).

## Approbation des comptes-rendus en date des 25 novembre et 19 décembre 2013

Aucune observation n'étant apportée, les procès-verbaux de ces deux séances sont approuvés à l'unanimité.

## Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE) – Travaux de renforcement électrique programmés

Les travaux de renforcement électrique et d'enfouissement des lignes électriques et Telecom ont été décidés lors d'un précédent conseil. Il convient de prendre la délibération correspondant aux crédits qui ont été portés au budget primitif.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et au règlement financier dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'éleve à :

- en section d'investissement 25 891 €
- en section de fonctionnement 9 333 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

M<sup>me</sup> le Maire à signer la convention de la participation financière annexée à la présente, L'inscription des sommes au budget de l'exercice au compte 20415 pour les



## Compte de gestion 2013 | Section d'investissements

Recettes 2013		Prévu	Réalisé
	Excédent reporté	221 412,80 €	221 412,80 €
021	Virement de la section de fonctionnement	101 896,00 €	0,00 €
040	Opération d'ordre	13 855,00 €	13 855,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	77 122,20 €	77 122,20 €
10222	Récupération de TVA	34 258,00 €	34 380,00 €
10223	Taxe L.ocale d'Equipement	6 756,00 €	6 132,27 €
1323	Subvention (Maison pour tous, élaboration PLU)	63 059,00 €	0,00 €
10251	Don	5 000,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>523 359,00 €</b>	<b>352 902,27 €</b>

## Compte de gestion 2013 | Section de fonctionnement

Recettes 2013		Prévu	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	55 241,22	55 241,22
014	Remboursement sur personnel communal	21 180,00	12 110,16
70	Produits des services (dont cantine)	32 000,00	28 479,10
72	Travaux en régie (opération d'ordre)	2 365,00	2 365,00
73	<b>Impôts et taxes</b>		
	Taxe sur les pylônes	6 000,00	6 228,00
	CCAE (compensation et solidarité)	39 939,00	39 939,00
	Contributions directes	264 304,00	267 987,00
	Taxes droit de mutation	6 000,00	8 576,00
	Fond de péréquation	6 834,00	6 834,00
	Fonds garantie	8 837,00	8 837,00
74	<b>Dotations et participations</b>		
	Dotation État	131 776,00	131 972,00
	Compensation exonération par l'État	5 127,00	5 127,00
	Attribution fond départemental T.P.	121,00	111,00
	Compensation rythmes scolaires	1 660,00	1 455,06
75	Produits de gestion (location immobilière)	15 500,00	12 524,26
76	Produits financiers	0,00	4,40
77	Produits exceptionnels (dont indemnités de sinistre,,)	0,00	846,54
<b>Total</b>		<b>596 884,22 €</b>	<b>588 637,04 €</b>

dépenses d'investissement (DP et EP) et au compte 6288 pour les dépenses de fonctionnement.

### Convention avec France Telecom

Conformément à la délibération du comité syndical du SIEGE, à l'occasion de tout projet d'effacement coordonné du réseau de télécommunications, la personne publique dispose du choix entre deux options :

- Attribution à la personne publique de la propriété des installations souterraines de communications électroniques
- Attribution à Orange de la propriété des installations souterraines de communications électroniques.

M. Lordi donne sa position quant au choix de cette option. Si le conseil choisit la deuxième solution, Orange conservera la propriété du réseau et en assurera l'entretien. Ceci est également valable pour les fourreaux prévus en cas de déploiement de la fibre optique. Si

le choix porte sur la première option, la commune devra assurer la maintenance du réseau.

Compte tenu de ce qui précède et après avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses, le conseil municipal choisit d'attribuer à Orange la propriété des installations souterraines de communications électroniques.

### Avenant EUROTOP

Le Cabinet Eurotop est titulaire du marché pour l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme. Ce marché a été notifié le 2 mai 2011 et un avenant a été également notifié le 22 octobre 2012.

Eurotop a changé de situation juridique consécutive à la création du Cabinet EUCLYD EUROTOP dont le siège social est à Rouen. Il convient de signer des avenants qui ont pour objet de transférer l'exécution des prestations définies du Cabinet EUROTOP à EUCLYD EUROTOP. Cet avenant fait suite à la fusion entre les sociétés

## Budget primitif 2014 | Section d'investissements

Dépenses 2014		
001	Déficit d'investissement reporté	55 276,76 €
1641	Remboursement des emprunts	43 737,81 €
040	Opération d'ordre	5 900,00 €
041	Opération d'ordre	3 282,53 €
2041	Renforcement réseau & enfouissement ligne Grd Rue Seine à Falaise	25 900,00 €
20	Frais d'étude(document d'urbanisme&insertions) Reste à réaliser	10 673,00 €
2111	Achat de terrain	3 000,00 €
2313	Maison pour tous Reste à réaliser	19 073,00 €
2152	feux tricolores carrefour sortie Vernon Reste à réaliser	30 951,00 €
	Terrain de tennis	33 000,00 €
	Aménagement voirie/ Grande Rue	16 532,00 €
2188	Matériel école	4 000,00 €
2188	achat de matériel (auto laveuse, outillage...)	8 200,00 €
2183	ordinateur et logiciel mairie (mise aux normes dématérialisation)	5 330,00 €
2313	Travaux école (bloc sanitaires & bureau au rez-de-chaussée)	89 079,00 €
<b>Total</b>		<b>353 935,10 €</b>

## Budget primitif 2014 | Section de fonctionnement

Dépenses 2014		
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	162 750,00 €
	Achat non stockables (eau électricité, alimentation, fournitures diverses)	77 200,00 €
	Services extérieurs (entretien bâtiments, terrains, voies et réseaux, assurance)	58 800,00 €
	Autres services extérieurs (fêtes & cérémonies, télécom, annonces, études)	25 050,00 €
	Impôts et taxes	1 700,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	219 850,00 €
<b>65</b>	<b>Charges de gestion courante</b>	88 638,00 €
	Participation aux Syndicats, contingent incendie	30 950,00 €
	Subventions au CCAS	2 000,00 €
	Subventions associations	5 200,00 €
	Budget annexe Vieille Tour	15 600,00 €
	Indemnités	30 640,00 €
<b>66</b>	<b>Charges financières</b> (intérêts des emprunts)	10 705,00 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b> (réserves)	44 046,53 €
<b>42</b>	<b>Opération d'ordre</b> (042)	21 283,00 €
<b>23</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	83 541,81 €
<b>Total</b>		<b>630 814,34 €</b>

EUCLYD, géomètres-experts et EUROTOP, géomètres-experts.  
Mme ALQUIER est autorisée à signer les avenants de transfert.

Le Conseil Municipal charge M<sup>me</sup> le Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion.

## Tableau du personnel communal

Un poste de 16 heures par semaine a été créé pour la surveillance au restaurant scolaire et l'entretien des locaux scolaires. Ce poste étant perenne, il est décidé de créer un poste d'adjoint des services techniques 2<sup>ème</sup> classe titulaire à la place d'un poste non titulaire. À l'unanimité, le Conseil Municipal en accepte le principe.

## Médecine du travail – convention du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion a validé une nouvelle convention de médecine préventive. Cette nouvelle convention couvre les actions de l'équipe pluri-disciplinaire de ce service, entre autre sur les lieux du travail (visite des locaux professionnels et étude des postes). La nouvelle tarification est de 56 € par agent, sans surcoût si plusieurs visites sont nécessaires.

## Fête foraine – Aide compteur provisoire

La fête foraine est fixée au week-end du 24 et 25 mai 2014. EDF demande aux forains la somme de 220 € HT pour le compteur provisoire, hors consommation d'électricité.

Ce montant représentant une charge importante par rapport aux forains qui seront présents, ces derniers sollicitent une aide financière de la mairie pour faire face à ces frais.

Le conseil municipal donne son accord pour participer à ces frais de branchement à raison de 50 % du montant HT. Cette somme sera reversée à un des forains sur présentation de la facture EDF.

En échange, le Conseil Municipal demande aux forains d'offrir des tickets de manège aux enfants.



## Budget primitif 2014 | Section d'investissements

Recettes 2014		
040	Opération d'ordre	21 283,00 €
041	Opération d'ordre	3 282,53 €
021	Virement de la section de fonctionnement	83 541,81 €
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	58 238,76 €
10222	Remboursement de TVA	50 900,00 €
10223	Taxe Locale d'Equipement	3 000,00 €
10251	Subvention Maison pour tous - reste à réaliser	53 475,00 €
10 & 13	Subventions PLU - reste à réaliser	4 260,00 €
1342	Subvention travaux voirie	5 324,00 €
10251	Participation ALPM (court tennis)	5 000,00 €
1323	Subvention travaux école	35 630,00 €
1641	Emprunt	30 000,00 €
<b>Total</b>		<b>353 935,10 €</b>

## Budget primitif 2014 | Section de fonctionnement

Recettes 2014		
002	Excédent antérieur reporté	67 667,34 €
013	Remboursement sur rémunération personnel	44 000,00 €
70	Produits des services (cantine)	27 400,00 €
73	Impôts et taxes	337 897,00 €
	Contributions directes	267 987,00 €
	Taxe sur les pylônes	6 300,00 €
	Autres taxes (dont compensation & solidarité CCAE)	63 610,00 €
74	Dotations et participations	134 650,00 €
	Dotation État	126 750,00 €
	Compensation exonération par l'État	5 100,00 €
	Autres attributions (rythmes scolaires)	2 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante (locations)	13 300,00 €
42	Opération d'ordre	5 900,00 €
<b>Total</b>		<b>630 814,34 €</b>

## Budget annexe Vieille Tour 2013 | Section d'investissements

Dépenses 2013		Prévu	Réalisé
001	Solde d'exécution Investissement reporté	2 143,26 €	0,00 €
2313	Restauration Vieille Tour	21 366,74 €	21 365,75 €
<b>Total</b>		<b>23 510,00 €</b>	<b>21 365,75 €</b>

## Budget annexe Vieille Tour 2013 | Section d'investissements

Recettes 2013		Prévu	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	15 722,74 €	0,00 €
10222	Fonds compensation TVA	644,00 €	645,00 €
1068	Excédent de fonctionnement	2 143,26 €	2 143,26 €
1348	Subvention parlementaire	5 000,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>23 510,00 €</b>	<b>2 788,26 €</b>

## Budget annexe Vieille Tour 2013 | Section de fonctionnement

Dépenses 2013		Prévu	Réalisé
61522	Entretien de bâtiment	84,00 €	0,00 €
023	Virement à la section investissement	15 722,74 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>15 806,74 €</b>	<b>0,00 €</b>

## Budget annexe Vieille Tour 2013 | Section de fonctionnement

Recettes 2013		Prévu	Réalisé
2	Excédent de fonctionnement reporté	156,74 €	156,74 €
7474	Fonds compensation TVA	15 600,00 €	15 600,00 €
7713	Don	50,00 €	50,00 €
<b>Total</b>		<b>15 806,74 €</b>	<b>15 806,74 €</b>

### Convention d'adhésion – Destruction des animaux nuisibles

Suite aux plaintes déposées par des administrés dont les habitations sont victimes de dégradations dues à la présence de fouines, le Conseil Municipal prend connaissance de la convention proposée par l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs Eure. Elle a pour objet de mettre à disposition de la commune des piégeurs agréés pour les opérations de piégeage des animaux classés nuisibles par arrêté préfectoral.

M. Lehalleur précise qu'il y a plusieurs piégeurs agréés sur Port-Mort qui pourraient intervenir directement chez ces personnes. Il est décidé de se rapprocher de ces personnes agréées pour définir les modalités d'accord et d'intervention.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Délibération conjointe avec la C.C.A.E. pour la rue de Châteauneuf

Considérant les travaux réalisés par une entreprise de travaux publics pour le compte de la C.C.A.E. en 2013, sur la commune de Port-Mort,

Considérant qu'il s'agit d'équipements durables installés, rue de Châteauneuf dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux pour la création d'assainissement en traverse, Considérant le montage financier proposé ci-dessous :

#### Opération assainissement en traverse rue de Châteauneuf :

Financement Port-Mort	37 140,14 €
C.C.A.E.	37 140,14 €
C.C.A.E. (TVA)	14 558,94 €
Montant total TTC	88 839,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal entérine le règlement du fond de concours correspondant à la commune de Port-Mort, relatif à l'opération de travaux de voirie « assainissement en traverse de la rue de Châteauneuf », suivant le montage financier ci-dessus pour un montant de 37 140,14 €.

#### Avenant régularisation de cotisations à la SMACL

Il concerne la régularisation de cotisations au niveau du contrat automobile et celui des dommages aux biens au titre de l'année 2013. La Maison pour Tous a été assurée sur une partie de l'année 2013 pour la somme de 73,76 €. La somme de 4,66 € concerne une contraction entre un supplément de prime et un changement de garantie pour l'assurance de la remorque de la tonne à eau. Le Conseil Municipal autorise M<sup>me</sup> le Maire à signer l'avenant avec la SMACL pour la mise à jour de notre contrat automobile et accepte le paiement d'un montant de 78,42 € à la compagnie d'assurance.

#### Indemnités logement aux instituteurs non logés

Au titre de l'année 2013, l'indemnité de base versée à un instituteur célibataire est de 2 541,24 €. Celle-ci est majorée d'un quart pour un couple avec ou sans enfant, soit la somme de 3 176,52 €. Le montant de la dotation fixé par le comité des finances local est de 2 808 €. Il appartient à la commune de verser l'indemnité différentielle. Le Conseil Municipal donne son accord sur cette indemnité de base.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Christian LORDI



## CONSEIL du 19.12.2013

### Approbation du compte rendu en date du 25 novembre 2013

Tous les conseillers n'ont pas eu le compte-rendu avec leur convocation. Celui-ci sera donc approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### Décision modificative budgétaire

Suite à une erreur de compte sur la présente décision modificative, il convient de modifier un compte en section investissement.

Après avoir émis les derniers mandats sur le chapitre 012 – Frais de personnel, la somme de 85 € est à ajouter à ce chapitre.

La décision modificative budgétaire s'établit selon le tableau en page #24.

### Demande de subvention mise en conformité personnes à mobilité réduite pour le primaire

S'agissant d'une demande pour l'école, celle-ci est à adresser au Conseil Général et non pas en Préfecture.

Le bureau de la directrice se situe dans l'ancien logement de fonction des instituteurs à l'étage. De ce fait, il se trouve séparé des

locaux scolaires et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite pour recevoir les intervenants au niveau scolaire et les parents d'élèves. Les sanitaires de l'école ne sont plus aux normes, notamment au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite puisqu'il existe une marche pour pouvoir y accéder et une porte en 0,83.

M. Lordi présente le projet des plans qu'il a établi après avoir étudié la mise en œuvre des travaux.

Il est prévu, au niveau du préau d'entrée, extérieur à l'enceinte scolaire, de confectionner une rampe d'accès (aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, conformément à notre plan d'accessibilité voirie) à ce préau, lequel sera diminué en superficie de façon à pouvoir créer le bureau du directeur de l'école. Une partie du local copieur sera également affectée à ce bureau.

En ce qui concerne les sanitaires, ceux-ci seront repensés afin de supprimer la marche d'accès et pouvoir créer des WC pour personnes à mobilité réduite, lesquels n'existaient pas auparavant.

Il est donc prévu :

- un côté sanitaires filles,
- un côté sanitaires garçons,
- un sanitaire pour personnes à mobilité réduite,
- un sanitaire réservé aux enseignants.

M. Lordi en a également établi le chiffrage, à savoir :

- 38 141 € HT (dont 10 % pour les divers et imprévus), soit 45 770 € TTC, pour la mise aux normes des sanitaires.

- 32 385 € HT (dont 10 % pour les divers et imprévus), soit 38 732 € TTC pour la confection d'une rampe d'accès (rambarde incluses) et la récupération d'une partie du préau et d'une partie du local copieur pour le bureau de direction.

Conscient de la nécessité de remettre aux normes les sanitaires et du besoin de la création d'un bureau pour l'école, accessible à tous, le Conseil Municipal décide de prévoir ces travaux pour 2014 et décide que les dépenses afférentes seront inscrites au prochain budget primitif.

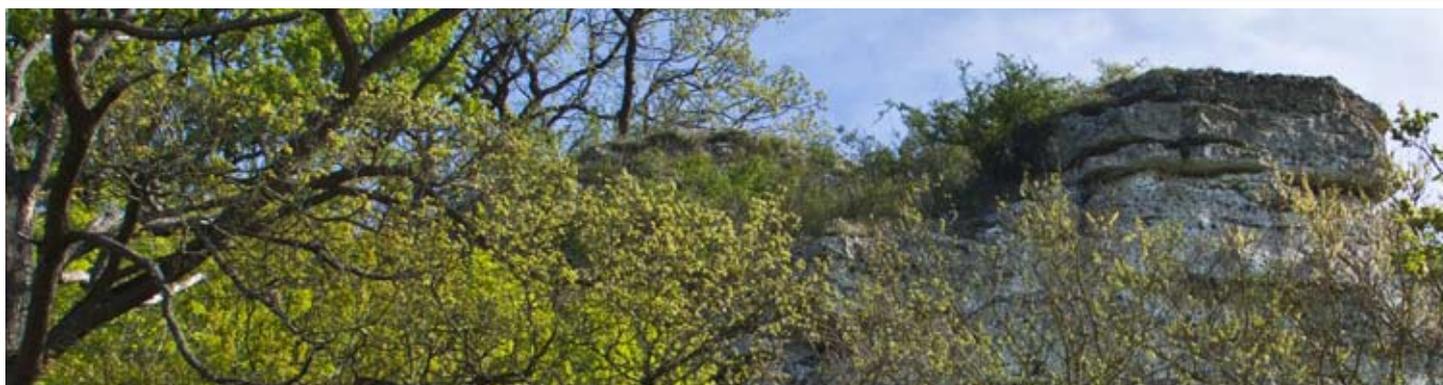
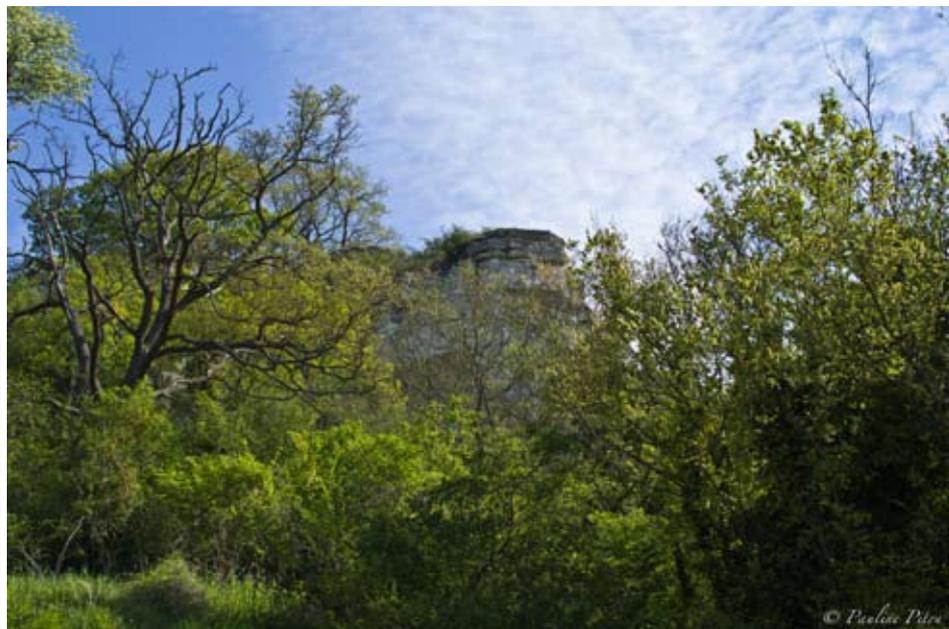
Cependant, il s'agit d'une enveloppe bud-



## Photo de saison #1

par *Pauline Pitou*

## *La Butte de Châteauneuf*



gétaire importante pour la commune. Pour pouvoir faire face à cette dépense, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général.

M<sup>me</sup> Alquier ou M. Lordi sont chargés d'établir cette demande de subvention.

## Modification des statuts de la C.C.A.E.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2013 en date du 25 octobre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs ;

Vu la délibération n° CC/13-94 du 19 novembre 2013 relative à la modification des statuts de la C.C.A.E. avec la prise de compétence « couverture numérique : aménagement numérique du territoire communautaire » ;

Considérant l'intérêt d'apporter la fibre optique dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré :

Décide

**Article 1 :** d'intégrer à l'article 5.4 - Groupe de compétences facultatives : couverture numérique du territoire communautaire, études et travaux relatifs à l'accès au très haut débit.

**Article 2 :** d'autoriser la CCAE à adhérer au syndicat mixte qui sera créé à cet effet.

**Article 3 :** En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**Article 4 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et amplication sera adressée à Madame la Sous-Préfète des Andelys et à Monsieur le Président de la C.C.A.E.

**Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

## Modification des statuts du Syndicat des CES

M<sup>me</sup> le Maire présente le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Construction des Equipements Sportifs de Vernon Écos, à savoir :

- sur l'article 7 - celui-ci sera complété par le fait que les réunions peuvent se tenir sur le territoire d'une des communes adhérentes,
- sur l'article 12 – suite à des demandes de précisions sur le calcul des participations, il

est apparu nécessaire de préciser le mode de calcul des participations. Le chiffre à retenir sera celui du nombre réel des élèves. La notion de pondéré disparaît donc et le mode de calcul se fera sur les bases suivantes :

- 50 % pour la part élève
- 25 % pour la part habitant
- 25 % pour le potentiel fiscal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour les nouveaux statuts de ce syndicat.

## Contrat de maintenance éclairage public

L'entreprise Blondel à Aubevoive, titulaire du contrat de maintenance de l'éclairage public propose le renouvellement du contrat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans les mêmes conditions que le contrat précédent. Le coût annuel est de 2 100 € TTC. Le Conseil Municipal en donne son accord et charge M<sup>me</sup> le Maire de signer ledit contrat.

## QUESTIONS DIVERSES

### Exercice Seveso

Une partie de la rue de la Roque et les habitations et ouvrages situées sur le site de VNF sont incluses dans cette zone. Un exercice de simulation d'alerte a eu lieu cette semaine. Les élus n'ont pas été prévenus de l'alerte sur les téléphones portables comme cela aurait dû être. Il semble que l'information soit mal passée.

### Vieille Tour

La tranche de travaux de restauration et de sauvegarde de la tour a été terminée par l'entreprise de maçonnerie au début de ce mois. Il reste à consolider la partie intérieure de la tour.

Ces travaux, compte tenu de leur montant, 6 900 € TTC devront être prévus sur un prochain budget.

Le Conseil Municipal remercie l'Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort pour la subvention de 1 000 € que le bureau avait proposé et apprécie ce geste. Mais en fin d'année, il n'était malheureusement pas possible de dégager les finances pour pouvoir mettre ces travaux en œuvre dès maintenant.

### Tilleuls cour de l'école

Suite à la réclamation des riverains pour élaguer et couper certains de ces arbres, le conseil municipal décide d'abattre la totalité des tilleuls plutôt que certains arbres. Ces tilleuls seront remplacés par une haie qui sera replantée en retrait.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Emmanuelle LEBLANC, Philippe PLÉ.

**Secrétaire de séance :** Annie DEVOUGE-BOYER



## CONSEIL du 25.11.2013

### Approbation du compte-rendu en date du 5 novembre 2013

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Vote – Taux taxe d'aménagement

Dans le projet de PLU des zones AU ont été maintenues ou créées. L'urbanisation de ces zones nécessite des travaux de renforcement électrique et de création d'un nouveau poste de transformateur.

Deux groupes de zones sont ainsi concernées :

La Fosse Jamet : Auba et Aub, sur les parcelles partie ZB 47, ZB 48 et ZB 49.

La Bornette et Bourgout : ZC 282, AI 95, AI 114, AI 115 et une partie de la ZD 46 :

Les travaux d'alimentation électrique à la Fosse Jamet sont estimés à 50 000 € TTC. La part imputable à la commune est de 25 100 € HT, auquel il faut rajouter l'aménagement du tourne à gauche pour le lotissement. Le coût pour la commune est chiffré à 2 000 € par terrain (pour 17 terrains prévus).

Les travaux d'alimentation électrique pour La Bornette et Bourgout sont estimés à 70 000 € TTC. La part imputable à la commune est de 35 200 € HT soit par terrain 2 000 € (pour 18 terrains prévus).

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité décide de porter le taux de la taxe d'aménagement à 10 % sur les parcelles des zones AU ci-dessus citées, en raison des frais estimés à charge de la commune.

La taxe d'aménagement sur les autres zones reste fixée à 3%.

### Demande de subvention – mise aux normes arrêt de bus du café

La Loi prévoit que les transports collectifs doivent être accessibles aux personnes handicapées ou à mobilité réduite d'ici le mois de février 2015. Le Conseil Général nous a fait parvenir un courrier nous indiquant que l'arrêt concerné pour Port-Mort est celui situé vers la Mairie (à réaliser dans les deux sens de circulation). Les normes des aménagements à prévoir nous ont été communiquées. Le Département finance ces travaux à hauteur de 80 % du montant HT des travaux (plafonné à 60 000 € HT par point d'arrêt). Cependant, M<sup>me</sup> le Maire précise qu'il

## Liste des Inscriptions Budgétaires - Étape budgétaire : Décision modificative N° 4

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Op.	Proposé	Voté
2188/21	Autres immo corporelles	I	D	999	-1 000,00 €	-1 000,00 €
2313/23	Immos en cours-constructions	I	D		1 000,00 €	1 000,00 €
6411/012	Personnel titulaire	F	D		85,00 €	85,00 €
678/67	Autres charges exception	F	D		-85,00 €	-85,00 €

semblerait que toutes les dépenses doivent être prises en charge initialement par la mairie alors que le Département assurait auparavant certaines prestations (ex : la signalétique). Les quais d'accès au car doivent être surélevés et avoir 15 mètres de long sur 2,80 mètres de large.

Ces prescriptions ne semblent pas possibles à respecter si on ne change pas les arêtes initiaux. La largeur de la départementale et le mur de l'église ne permettent pas de s'y conformer.

Côté parking, cela semble également irréalisable par rapport aux accès de celui-ci. Le Conseil Municipal demande à ce que le cahier des charges soit clairement établi pour définir ce qui est à charge communale et à charge départementale et l'autorisation de changer l'endroit de l'arrêt de bus pour pouvoir disposer de la place nécessaire à sa mise aux normes.

### Contrat informaticien

Le contrat du technicien en informatique arrive à son terme le 31 décembre prochain. Il assure la mise en page du bulletin municipal, la maintenance du panneau d'information, la maintenance du site Internet, la mise en place de logiciel (cantine), les remplacements nécessaires au secrétariat de mairie... Compte tenu des heures effectuées dans le courant de l'année 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire son contrat pour l'année 2014, à raison de 17 heures ½ par semaine avec une rémunération sur la base du 6<sup>ème</sup> échelon de la grille d'un technicien principal.

### Scolarisation hors commune

La mairie des Andelys a fait parvenir à notre commune un courrier nous indiquant que nous sommes redevables de frais de scolarisation pour un élève domicilié dans notre commune et scolarisé en CM1 aux Andelys.

À l'unanimité, les conseillers refusent d'acquitter cette participation. En effet, nos services scolaires sont dotés d'une garderie péri-scolaire et d'un restaurant scolaire. Dans ce cas, la commune de résidence n'est pas tenue de la verser.

### Demande de carte bleue

La trésorerie municipale nous propose l'octroi d'une carte bleue pour pouvoir acquitter des achats dans le cadre de notre régie d'avance. Cependant, les achats possibles sont encadrés et listés dans l'arrêté de régie.

M<sup>me</sup> Alquier et M. Lordi rappellent aux conseillers municipaux qu'ils ont été amenés à effectuer des achats par Internet pour la mairie. Il s'agissait d'une imprimante (dont nous n'avions pas le choix du modèle) et de filtres Internet (introuvables dans nos magasins locaux). Ces achats ont été avancés par les élus.

Le Conseil Municipal constate d'ailleurs que les achats par Internet permettent une mise en concurrence. À titre d'exemple, le prix d'un filtre pour Internet, pour le même matériel, variait de entre 74 € et 20 € pièce.

En conséquence, le conseil municipal accepte que le régisseur de dépenses puisse obtenir une carte bleue pour pouvoir acquitter des achats par Internet et pour les dépenses courantes listées dans la régie.

### Décisions modificatives budgétaires

- Erreur de libellé dans la décision en date du 4 juillet 2013 : Il convient de la reformuler selon le tableau #1 ci-dessous. Le conseil municipal en donne son accord.

- Décision modificative n° 3 :

- Premier point : Les travaux de peinture pour le local archives de la mairie ont été effectués par l'employé communal, donc en régie. Le conseil municipal prend connaissance de l'état des dépenses qui ont été

payées en fonctionnement (achat et intégration d'heures de travail de l'agent d'entretien). Il décide donc des comptes à mouvoir pour créer une opération d'ordre pour passer ces travaux en investissement.

- Deuxième point : Les indemnités du Maire sont soumises à cotisations Urssaf depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et une régularisation a été effectuée lors de l'établissement du décompte sur le mois de novembre 2013. La part des cotisations à charge de la commune s'élève pour cette année à 4 285 €.

Les comptes ont donc été mouvementés selon le tableau #2 ci-dessous.

### Syndicat d'Electricité – budget et travaux communaux 2014

M. Lordi résume les points essentiels de la dernière réunion de ce syndicat. Le budget primitif départemental 2014 s'équilibre à 17 728 000 € en fonctionnement et 33 895 300 € en investissement. La taxe sur l'électricité collectée passe de 11 000 000 à 11 800 000 €.

Lors des travaux de renforcement électrique il est conseillé de poser les fourreaux pour le très haut débit.

Les clients bénéficiant des tarifs de première sécurité sont en augmentation.

Au titre de l'année 2014, notre commune a été retenue pour le renforcement et l'enfouissement des lignes dans le centre du village soit sur la Grande Rue entre la rue de Seine et la rue de Falaise, y compris le lotissement des loges. Les travaux sont estimés à 161 000 € TTC pour une participation communale de 46 275 € HT.

### Compte rendu du conseil d'école

Le règlement intérieur a été revu quant aux horaires de fin de la classe le midi, sans doute à partir de janvier. M<sup>me</sup> Alquier précise que ça n'est pas à la demande de la mairie.



Tableau #1 - Liste des Inscriptions Budgétaires - Étape budgétaire : **Décision modificative N° 1**

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Op.	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct.	I	R		3 668,00 €	3 668,00 €
023/023	Virement section investissement	F	D		3 668,00 €	3 668,00 €
2181/21	Installations générales	I	D		-1 000,00 €	-1 000,00 €
2188/21	Autres immo corporelles	I	D	999	868,00 €	3 468,00 €
2313/23	Immos en cours-constructions	I	D	31	3 800,00 €	3 800,00 €
6554/65	Contribution organ.regroup.	F	D		712,00 €	712,00 €
7325/73	Fonds péréquation RFCI	F	R		4 380,00 €	4 380,00 €

	Proposé	Approuvé
Dépenses	8 048,00 €	8 048,00 €
Recettes	8 048,00 €	8 048,00 €

Tableau #2 - Liste des Inscriptions Budgétaires - Étape budgétaire : **Décision modificative N° 3**

Article/Chap.	Désignation	F/I	S	Op.	Proposé	Voté
022/022	Dépenses imprévues fonct.	F	D		-2 000,00 €	-2 000,00 €
21311/040	Hôtel de ville	I	D		2 365,00 €	2 365,00 €
2188/21	Autres immo corporelles	I	D	999	-1 365,00 €	-1 365,00 €
2313/23	Immos en cours - constructions	I	D		-1 000,00 €	-1 000,00 €
61521/011	Entretien de terrains	F	D		2 365,00 €	2 365,00 €
6533/65	Cotisations retraite élus	F	D		4 285,00 €	4 285,00 €
678/67	Autres charges exception.	F	D		-2 285,00 €	-2 285,00 €
722/042	Immobilisations corporelles	F	R		2 365,00 €	2 365,00 €

	Proposé	Approuvé
Dépenses	2 365,00 €	2 365,00 €
Recettes	2 365,00 €	2 365,00 €

Certains parents semblent gênés par ce changement.

Un point est fait sur les effectifs scolaires. Il est précisé que si le CE2 et la grande section de l'école maternelle se retrouvent dans la même classe, cela a été fait par les instituteurs dans leur organisation interne. Les élèves semblent d'ailleurs avoir trouvé leur marque et cela ne perturbe pas le déroulement des cours.

Des parents d'élèves avaient cependant demandé un poste supplémentaire d'ATSEM (agent territorial spécialisé de l'école maternelle). M<sup>me</sup> Alquier précise que l'ATSEM n'est pas prévue pour les grandes sections mais pour les plus petits. Les enseignants n'avaient d'ailleurs pas sollicité de poste.

En ce qui concerne les rythmes scolaires des délégués des parents d'élèves ont effectué un sondage qui a été fait de façon anonyme. Le sondage a été dépouillé par famille alors qu'il a été distribué à chaque enfant. Il ressort de ce questionnaire que plus de 60 % des personnes ayant répondu demandent l'arrêt de la réforme sur Port-Mort. Ceci représente en fait 38 % du nombre total des familles si il y a bien une réponse par famille.

Lors du conseil d'école, il a été dit par un représentant des parents d'élèves qu'il ne demanderait pas à la commune d'arrêter les temps péri-scolaires puisque cela n'avait aucune chance d'aboutir. Il paraîtrait qu'une information circule auprès des parents, précisant que cela avait été au contraire demandé de façon officielle. M. Treglos précise que, de toutes façons, une demande officielle doit être faite par écrit.

Les parents d'élèves ont informé la mairie qu'ils étaient en cours de constitution d'une association 1901. Ils prévoyaient de tenir un stand pour vendre des articles de Noël au bénéfice de l'école. Cependant l'association n'est pas encore constituée et les conseillers ne voient pas comment il est possible fiscalement et légalement d'organiser cette vente. D'autre part, il n'y a pas d'assurances. Les parents pourraient se tourner vers une autre association ou la coopérative scolaire.

### Mise en place d'une benne à tissus

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de l'association « A Tout Vapeur » (association d'insertion professionnelle par l'activité économique, soit une repasserie et une boutique de vêtement d'occasion).

Pour augmenter leur collecte de textile, linge et chaussures, il propose de mettre en place des benne de collecte à tissus dans les communes. Le Sygom (Syndicat de ramassage des ordures ménagères) est d'ailleurs intéressé par cette démarche qui peut contribuer à réduire le tonnage des ordures ménagères.

Les conseillers municipaux (sauf MM Plé et Treglos qui s'abstiennent) en donnent leur accord ; contact va être pris avec cette association pour voir où implanter la benne.

## QUESTIONS DIVERSES

### Achat pour Téléthon

Des porte-clés peluche (présentés dans le catalogue Téléthon) ont été achetés pour la revente au bénéfice du Téléthon à la Société Daktari – produits solidaires. Ces achats s'élèvent à 165 €. Le Conseil Municipal donne son accord pour que la mairie prenne en charge ces achats de façon à ce que le produit de la vente revienne en totalité au Téléthon.

### C.C.A.E. - Commission transports scolaires

Les contrats avec les transporteurs sont en cours de renégociation. La possibilité du paiement des redevances par carte bleue est en cours avec la Trésorerie des Andelys.

### C.C.A.E. - Commission Jeunesse

La CAF demande des redevance suivant les quotients familiaux. Des nouveaux tarifs vont être établis. Toute heure commencée sera due et la facturation aura lieu ensuite par demie heure.

### Maison pour Tous

La section Tarot de l'ALPM accède à la Maison pour Tous par la petite porte. Il serait plus pratique que l'accès se fasse par la porte d'entrée principale : note en est prise. La responsable de la section tarot doit avoir les clés et il lui sera indiqué qu'elle peut emprunter l'accès principal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 10.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, Christian LORDI, Philippe PLÉ, Alain TRÉGLOS.

**Absents :** Emmanuelle LEBLANC, François LEHALLEUR (pouvoir donné à G.ALQUIER), Gérard MOREAU (pouvoir donné à G.AULOY).

**Secrétaire de séance :** Annie DEVOUGE-BOYER



## CONSEIL du 05.11.2013

### Approbation du compte-rendu de conseil en date du 15 octobre 2013

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### Demande de subvention – travaux école

Le bureau de la directrice se situe dans l'ancien logement de fonction des instituteurs à l'étage. De ce fait, il se trouve séparé des locaux scolaires et n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite pour recevoir les intervenants au niveau scolaire et les parents d'élèves. Les sanitaires de l'école ne sont plus aux normes, notamment au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite puisqu'il existe une marche pour pouvoir y accéder et une porte en 0,83 m. M. Lordi présente le projet des plans qu'il a

établi après avoir étudié la mise en œuvre des travaux.

Il est prévu, au niveau du préau d'entrée, extérieure à l'enceinte scolaire, de confectionner une rampe d'accès (aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, conformément à notre plan d'accessibilité voirie) à ce préau, lequel sera diminué en superficie de façon à pouvoir créer le bureau du directeur de l'école. Une partie du local copieur sera également affectée à ce bureau.

En ce qui concerne les sanitaires, ceux-ci seront repensés afin de supprimer la marche d'accès et pouvoir créer des WC pour personnes à mobilité réduite, lesquels n'existaient pas auparavant.

Il est donc prévu :

- un côté sanitaires filles,
- un côté sanitaires garçons,
- un sanitaire pour personnes à mobilité réduite,
- un sanitaire réservé aux enseignants.

M. Lordi en a également établi le chiffrage, à savoir :

• 38 141 € H.T. (dont 10 % pour les divers et imprévus), soit 45 770 € TTC, pour la mise aux normes des sanitaires.

• 32 385 € H.T. (dont 10 % pour les divers et imprévus), soit 38 732 € TTC pour la confection d'une rampe d'accès (rambarde incluses) et la récupération d'une partie du préau et d'une partie du local copieur pour le bureau de direction.

Conscient de la nécessité de remettre aux normes les sanitaires et du besoin de la création d'un bureau pour l'école, accessible à tous, le Conseil Municipal décide de prévoir ces travaux pour 2014 et décide que les dépenses afférentes seront inscrites au prochain budget primitif.

Cependant, il s'agit d'une enveloppe budgétaire importante pour la commune. Pour pouvoir faire face à cette dépense, le Conseil Municipal sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il souhaite une subvention d'un montant de 50 % des travaux hors taxes.

M<sup>me</sup> Alquier ou M. Lordi sont chargés d'établir cette demande de subvention.

### Demande de subvention parlementaire – clôture du site de la Roque

M. Lordi a établi un métré et un chiffrage de la clôture nécessaire pour sécuriser le site : par rapport aux risques de chute par rapport à la conservation des ruines féodales.

Deux clôtures seront à édifier, une sur 30 mètres de long avec la pose d'un portail de 3 mètres, l'autre sur 82 mètres avec la pose d'un portillon de 0,90 mètre. Le montant de ces travaux est estimé à 14 119,49 € TTC ; M<sup>me</sup> Alquier et M. Lordi proposent que l'on sollicite une subvention parlementaire dont le montant pourrait s'élever à 5 000 €.

Le Conseil Municipal en donne son accord et charge M<sup>me</sup> Alquier ou M. Lordi d'effectuer toute démarche nécessaire à cette demande.

## Avis sur le captage d'eau Eure-Madrie-Seine

M<sup>me</sup> le Maire, rapporteur, indique à l'assemblée que la Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine, dans l'objectif de remplacer deux forages d'adduction d'eau potable situés sur la commune de Gaillon, « Val Corbon » et « Verte Bonne » dont la ressource en eau n'est pas protégeable et /ou présente des concentrations en nitrates proche de la limite, a créé un nouveau point de captage situé sur la commune de Port-Mort, forage dit du « Bois de Catignolle ». Cette nouvelle ressource aura pour but d'assurer la distribution en eau potable de près de 15 000 personnes, avec une sécurisation des forages de Courcelles-sur-Seine et une interconnexion de secours avec le SIAEP de la Région du Catenai.

Par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2013, le Préfet de l'Eure a prescrit une enquête publique unique du mercredi 16 octobre au samedi 16 novembre 2013 concernant l'autorisation de prélèvement d'eau dans le milieu naturel en vue de la consommation humaine, la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, l'instauration des périmètres de protection du captage et les servitudes associées, et la délimitation exactement des terrains et immeubles assujettis aux servitudes de protection sur le territoire de la commune de Port-Mort.

Le conseil municipal est donc appelé à formuler un avis sur la demande d'autorisation de prélèvement.

Le conseil municipal :

Vu l'arrêté préfectoral n°D1/B1/13/613 portant ouverture d'une enquête publique unique sur le captage « le Bois de Catignolle » à Port-Mort, émet les observations suivantes :

- Côté Sud : Certains épandages restent autorisés ainsi que les pâtures existantes pour les propriétaires de chevaux. Cependant, le labour de ces prairies ne sera pas autorisé. M. Lordi précise qu'une pâture peut avoir besoin d'être renouvelée en retournant la terre et qu'il ne faut surtout pas l'empêcher, notamment pour éviter d'avoir des champs qui soient à l'état de friches plutôt que des prairies. Le Conseil Municipal demande à ce que le retournement de la terre soit autorisé dans les pâtures.

- En ce qui concerne les puits, le Conseil Municipal prend bien note que les puits existants resteront autorisés et qu'il sera toujours possible d'effectuer des piquages pour la mise en place des pompes à chaleur.

- Plusieurs habitations sont implantées dans la zone AK (dans la zone rapprochée du périmètre de captage). Des diagnostics des assainissements ont été établis, il y a quelques années. M<sup>me</sup> Alquier demande à ce que les octrois de subventions soient prioritaires pour les remises aux normes des assainissements individuels situés dans cette zone.

- L'hydrogéologue demande à ce que les parcelles répertoriées en jardin dans le POS

actuel et situées dans le périmètre rapproché (zone AK du cadastre) le reste. Le PLU qui va succéder au POS actuel a été arrêté le 15 octobre 2013. Ce futur document prévoit que deux constructions nouvelles puissent se faire sur le périmètre en objet. En effet, nous avons souhaité respecter les directives du Grenelle 2 quant à l'utilisation des « dents creuses » en urbanisme. En conséquence, le Conseil Municipal demande à ce que la modification prévue au PLU dans le périmètre rapproché soit prise en compte et le nouveau zonage respecté. Dans le cas contraire, le Conseil Municipal demande à ce que les deux propriétaires fonciers concernés soient indemnisés.

- Une campagne d'information doit avoir lieu auprès des riverains concernés par le périmètre de protection du captage, sur l'utilisation des produits phytosanitaires. M<sup>me</sup> Alquier demande à ce que la Communauté de Communes E.M.S. prenne en charge le coût et la mise en oeuvre

- M. Tréglos demande si le fait de pomper ne risque pas d'accentuer la vitesse d'écoulement de la nappe phréatique. Il regrette également que toutes ces prescriptions sur le bâti ne soient connues que maintenant alors que notre PLU est arrêté et commencé depuis trois ans.

- Il y a une confusion sur la section ZA 29, entre jachères et friches. La parcelle ZA 29 est cultivée par son propriétaire et n'est donc pas une friche comme sous-entendu dans le dossier d'enquête.

- En ce qui concerne les exploitations forestières dans le périmètre rapproché B, le déssouchage est interdit : ce qui peut être un problème pour une exploitation de la forêt et des bois lors d'un reboisement avec de nouvelles essences de bois.

En conséquence, le Conseil Municipal conscient de l'utilité publique de cet ouvrage donne un avis favorable quant à l'exploitation du forage et les obligations des propriétaires situés dans le périmètre du captage d'eau, mais demande que toutes les remarques faites ci-dessus, dans le souci de préserver les droits de ces personnes et de ne pas bloquer les exploitations des terres, soient prises en compte.

## Taxe d'aménagement - vote des taux : taxe de base et taxe de zone

La mairie n'a pas pu obtenir tous les éléments nécessaires pour prendre une décision, notamment en ce qui concerne les dessertes en électricité sur certaines zones. Ce sujet est renvoyé au prochain conseil municipal qui devra avoir lieu avant le 30 novembre prochain.

## Terrains en adjudication - intention d'achat

Il s'agit des terrains concernant la succession de M<sup>me</sup> Angot Denize. Après avoir pris connaissance de la situation des parcelles à vendre, le conseil municipal fait part de son in-

tention d'achat pour les parcelles suivantes :

- des parcelles bordant des sentes d'exploitation ; ce qui permettra d'assurer la pérennité de ces sentes en ouverture au public.
- parcelle AL 207, en dessous des ruines du château (sur le site de la Vieille Tour), laquelle pourra être utilisée pour l'exploitation de ce site.

Concernant la parcelle ZB 47 (située en face de l'école entre la D 313 et le chemin rural n° 4), la création d'une sente est prévue en emplacement réservé dans notre PLU arrêté le 15 octobre dernier. Le Conseil Municipal se positionne quant à l'achat d'une partie de la parcelle nécessaire à l'établissement de cette sente.

Les notes de renseignements d'urbanisme demandées par le Notaire seront renseignées dans ce sens. Il conviendra de mettre en place le positionnement de la commune par rapport à ces parcelles.

## Réhabilitation de la sente de la Mare aux Grenouilles

La société WH2, si elle mène son projet à bien, devra emprunter en partie les bords de Seine. De façon à garantir un chemin piétonnier, indépendant de celui emprunté par les camions, le conseil municipal décide de réhabiliter la sente de la Mare aux Grenouilles.

Le Conseil Municipal envisage également de réhabiliter une petite mare sur une parcelle appartenant à la commune.

## Contrat APAVE - Vérification des installations électriques

La vérification des bâtiments est obligatoire chaque année, avec une tolérance triennale pour certains bâtiments. S'agissant de bâtiments recevant du public (maison de village, école ...) et des ateliers communaux, le Conseil Municipal opte pour une vérification annuelle. Le contrat propose de vérifier tous les bâtiments pour un coût annuel de 1 112,28 € TTC. Cette nouvelle proposition est moins chère que celle du précédent prestataire et inclut la vérification électrique de l'atelier communal, qui ne figurait pas sur notre ancien contrat.

M<sup>me</sup> Alquier ou M. Lordi sont chargés de signer ledit contrat avec l'APAVE.

## Remboursement de frais - achat d'une imprimante et filtres pour Internet

L'école possédait un stock important de cartouches pour imprimante et l'imprimante était à changer. Il n'était plus possible de racheter le même matériel chez les fournisseurs classiques.

Pour éviter la perte financière représentée par ce stock, M. Lordi a cherché sur Internet pour acheter un matériel reconditionné. Le montant de l'achat s'élève à 188,02 € TTC.

D'autre part, il a fallu équiper l'école et la maison pour tous de filtres Internet pour remédier à son dysfonctionnement. Il n'a pas été possible d'acheter ce matériel chez nos fournisseurs habituels. M<sup>me</sup> Alquier les a achetés par Internet. Le montant de cet achat s'élève à 85,20 €.



Le paiement de ces deux achats n'étaient possible qu'au moyen d'une carte bleue lors de la commande. M<sup>me</sup> Alquier et M. Lordi en ont donc avancé les frais. Le conseil municipal en accepte le remboursement.

M<sup>me</sup> la Trésorière Municipale nous a indiqué que nous pouvons obtenir une carte bancaire avec la régie d'avance, mais les achats autorisés doivent être exhaustivement listés. Nous ne savons donc pas s'il sera possible d'acquitter directement ces achats sans demander des remboursements de frais.

## Motion Plan d'Urbanisme Intercommunal

M<sup>me</sup> Alquier donne lecture de la motion proposée par Les Maires Ruraux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, reprend les termes de cette motion ;

Le Conseil Municipal,

- Considérant qu'au terme d'un insupportable processus de réduction et de dégradation progressif des compétences et de la libre-administration de la commune, il a été proposé dans l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR ») un transfert « de plein droit » de la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés d'agglomération et de communes ;

- Considérant que, le 17 septembre 2013, cette disposition législative a été adoptée - en première lecture - par l'Assemblée nationale ;

- Considérant que ce dispositif, s'il était adopté, obligerait les communes à renoncer à la gestion du plan local d'urbanisme avec lequel elles gèrent l'aménagement du territoire, pour servir au mieux l'intérêt de leurs administrés ;

- Considérant que si les maires ruraux de France sont favorables à une coopération volontaire dans l'ensemble des domaines de compétences, ils s'opposent fermement à tout transfert qui aurait un caractère obligatoire. Les maires doivent pouvoir conserver - s'ils le souhaitent - la compétence essentielle « urbanisme », afin de rester maîtres de la gestion et du développement de leur commune en toute responsabilité ;

- Exprime sa ferme opposition au transfert automatique de la compétence transférant de manière contrainte la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale, aux communautés d'agglomération et de communes ;

- Rappelle que la communauté de communes doit s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issue de la volonté des maires ;

- Réaffirme que la communauté de communes - qui n'est pas une collectivité territoriale au sens de la Constitution - n'est légitime qu'en tant qu'outil au service des communes qui la composent. Le degré d'une coopération intercommunale efficace se réfléchit, se discute, s'adapte au contexte local et ne se décrète pas arbitrairement, pas

plus qu'il ne s'impose de façon autoritaire ;

- Apporte son soutien aux actions engagées localement et de leur propre initiative par les élus ruraux pour défendre cette même position ;

- Demande la suppression pure et simple de l'article 63 du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit « ALUR ») ;

- Demande par conséquent à la représentation nationale, députés et sénateurs, d'adopter un amendement dans le cadre du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, visant à la suppression de son article 63 ;

- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, cette demande de l'association des maires ruraux de France.

Notre conseil municipal précise qu'il fait cette demande d'annulation même si une proposition d'amendement modifiant l'article 63 a été faite par le Sénat.

## Rapport d'activités C.C.A.E.

### - Année 2012

Des compétences pour servir au quotidien :

**Développement économique**, soit la mise en place :

- d'un conseil aux entreprises
- d'un partenariat avec la Communauté de Communes Eure Madrie Seine pour un développement touristique des boucles de la Seine

**Fisac** : Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce. Mise en place d'un périmètre de sauvegarde aux Andelys. Deux lots ont été commercialisés en 2012 sur la zone d'activités.

**Habitat et Handicap**, soit :

les derniers dossiers de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) ont été instruits. Le Conseil Général n'a pas accédé à la demande d'un projet d'intérêt général (PIG) faisant suite à l'OPAH. Ceci parce qu'il ne subventionne plus que les projets initiaux.

Finalisation du diagnostic accessibilité voirie.

**Environnement** : Service Public d'Assainissement non Collectif (SPANC). Contrôle les conceptions et délivre des attestations au moment des ventes.

**Bassin versant** : étude et aménagement concernant le ruissellement des eaux pluviales. Une réalisation a été faite.

**Voirie** : entretien courant des voiries (soit 72 Tonnes d'enrobé à froid), fauchage des talus et bas-côtés, déneigement des voies hors départementales (soit 173 Tonnes de sel utilisées en 2012).

Reprofilage des voiries : Dans les perspectives 2013 figurent les travaux de la rue de Chateaufort qui ont été effectués.

**Transport scolaire**, soit : 35 circuits, 1697 élèves transportés.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 536 422 €.

**Service Jeunesse et Petite Enfance**, soit :

- Des locaux multi-accueil (enfants de 10 semaines à 3 ans) ;
- Le Relai des assistantes maternelles ;
- Les accueils des Centre de Loisirs sans Hébergement ;
- Les accueils périscolaires (dont notre garderie périscolaire) ;
- Aide à domicile, soit : 448 bénéficiaires. Cette aide peut être apportée aux personnes âgées, handicapées ou aux familles en cas de difficultés physiques.

## Syndicat des Eaux – Rapport d'activités 2012

La population desservie est de 2 945 habitants et l'eau est distribuée à 1 053 abonnés. Les contrôles de l'Agence Régionale de Santé indiquent toujours une bonne qualité de l'eau distribuée.

Il est à noter l'amélioration progressive de notre rendement de réseau qui dépasse les 82 %.

Les factures comprennent des parties fixes (les abonnements) et un prix consommé au m<sup>3</sup>. Les redevances pollution versées à l'agence de l'eau ont augmenté.

## SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)

### - Rapport d'activités 2012

Monsieur Chomienne informe les conseillers municipaux de différents points sur ce rapport, à savoir :

Ce syndicat comprend 124 communes et dessert 43 300 foyers.

Le tonnage d'ordures ménagères collectées en 2012 s'élève 28 679

Ce syndicat gère 10 déchetteries et deux relais déchetteries. Notre commune dépend de la déchetterie d'Aubevoys, laquelle prend en charge tout type de déchet pouvant être collecté en déchetterie.

Les dépenses de fonctionnement du syndicat se sont élevées en 2012 à 10 770 022 € et les recettes à 11 077 129 €.

Ces trois rapports sont à disposition des conseillers ou des administrés qui souhaiteraient les consulter.

## QUESTIONS DIVERSES

### Téléthon

Il aura lieu sur notre commune les 6 et 7 décembre 2013. Il est organisé conjointement par les associations et la mairie. M<sup>me</sup> Devouge informe que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

**Présents** : Guillemette ALQUIER - Maire, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Gérard MOREAU, Philippe PLÉ, Alain TRÉGLOS.

**Absente** : Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance** : Annie DEVOUGE-BOYER

## MOTS FLÉCHÉS 36 par Alain Clerfeuille

BRUIT DE SOURIS		OPÉRATIONS DE VOTE		PIQUE LA BOUCHE		ORGANISME DE PROTECTION INFORMATIQUE		ALE TCHÉQUE		QUE D'OS!		FOURNI		ELLES DRAGENT AVEC LES MARIÉS
NOMINATION				CAMIONS INDIENS				CONCLUSIONS		DONC APPRIS		VIEUX DO		
								SIGNE À CRINIÈRE						
OUVERTURES NAUTIQUES		PALETTE DE COULEUR				DESSINA								
		ENFLURE				MONTE LA GLACE								
										TEMPS D'ARRÊT		VOITURE SUR CARTE		
												VOIE PRINCIPALE		
IMAGINÉS PAR GEORGES LUCAS	HALTE						TORONTO Y EST SITUÉE							
	MANQUANTS D'ARÔMES						AGENCE SPATIALE							
				FLEURIT JAUNE				UNE ÎLE ROMANTIQUE						ESPACE
FASCINÉES PAR LE FRIC								EXPRESS RÉGIONAL				CALE		
CRÊPES À L'EST								REMARQUE IMPORTANTE				ARRONDIR LES ANGLES		
				PARFOIS TERRIBLE					ROULENT À DEUX!					
				CARRELET					FIT COMME LE RENARD					
NOUVEAU							AUTOUR DE RIO							THYMUS ET METS À LA FOIS
ALIEN				FOURNISSEUR		UN OU PIPE	CHEVALIER							
		PAIN MUSICAL						ETATS-UNIS				OBSTACLE		
		TOUT TERRAIN						ITALIE SUR PLAQUES				PETIT SAINT		
SUPPORT						ON LES TIRE EN JANVIER				COMME UN CERTAIN CAMION...				
CARESSE LE TIGRE														
						TELS DES CHICOTS MAL ENTRE-TENUS								

## MOTS CROISÉS 48 par Gilles Auloy

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O
1															
2	■														
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															

**HORIZONTALEMENT :** 1. Premier mois républicain. - Unité de surface. - 2. Multipliés par Jésus. - Brome. - Former des liens. - 3. Forêt. - Pièces d'échec. - Journée appréciée. - 4. Notre mémoire. - Attirer l'attention. - Se lança. - 5. Utilisée naguère en médecine. - Mélodie. - 6. Césium. - Reproducteurs ou combattants. - Alternative. - 7. Le titi belge. - Souvent affectifs. - Rendre plus pur. - 8. Tentatives. - Racomodés. - 9. Grande quantité d'armes. - Pas les miens. - 10. Maquillage. - Encre. - Personnage biblique. - 11. Indique le lieu. - Cela gratte. - Mesure chinoise. - 12. Éducation sportive. - Période. - Hésiter sur ce qu'il faut faire.

**VERTICALEMENT :** A. Spécialité alsacienne. - B. Fromage de Bourgogne. - Associé au bonnet. - C. De petite taille. - Ancien souverain. - D. Se dit d'un beau parleur. - Pas facile. - E. Indique la durée. - Insecte à larve aquatique. - F. Système d'unités. - Vêtement de nuit. - G. Subi une intervention. - Sombre. - H. Excès. - Étape d'une vie. - I. Énervés. - Prénom. - J. Saint abrégé. - Céréale. - K. Indique la manière. - Évaluées. - Note. - L. Métal. - Demandées humblement. - M. Rarement gratuites. - N. Filets. - Récipient à col. - O. Infinitif. - Il a son jour. - Torchon / serviette de bain en Belgique.

SUDOKU'S 27 par Sudoku Infini® Mindscape®

1 Facile 9 min.

		1						7
9	7			1				
8		2		6				5
3			4	2				
						5		4
7	1				5	2		
2		6	7		9		4	8
4	5	7		8	1		9	
		8	2		4			5

2 Normal 12 min.

	7			5		3		
					1			2
	1		6	8		9	5	
1	2					4		5
3			7				2	
	8	9			5			1
9	3		8					
	6	5		9	3	2		
	4			7		1		

3 Difficile 18 min.

	8				6	4	2	9
			2					6
	1			9	3			
		8					9	
2				1		8	3	4
3	7			4				
8		1						
	9			6				
			9		5			

4 Très difficile 25 min.

	9			4		3		
		8			1		5	
				6	7			
4		5	9			8		3
							2	
	6	1			2			
	7							
5		4	6			2		1
				8		9	4	



**Pétanque - Loisir pour tous**  
Rendez-vous tous les mardis soir  
à partir de 19 h 45 sur les deux  
terrains de la Maison de village

SOLUTIONS JEUX n°60

MOTS FLÉCHÉS 35

	F	T	S	F	G	L	M					
M	U	E	R	E	T	E	R	A	I	F		
S	C	A	R	L	A	T	I	N	E	E	T	E
T	E	R	N	E	T	E	N	O	N	T	E	R
L	I	S	S	E	E	A	M	I				M
G	A	T	E	U	X	R	E	F	F	A	C	E
G	S	M	A	L	A	S	L	A	C	E	T	
B	E	C	E	M	I	T	C	E	N	T	R	E
M	A	R	I	T	I	M	E	S	I	F		
F	I	L	M	N	S	I	R	U	V	E		
V	I	D	E	O	S	F	E	L	E	E	S	
A	G	I	E	R	R	A	I	S	M	E	N	T

## ARTISANS

### Aménagements-rénovation-pose de Placo\*

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations • 22, rue de Seine  
tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

### Élagage - Entretien parcs & jardins

Philippe CARON • 64, Grande rue  
mob. : 06 70 02 16 85

### Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54  
mob. : 06 83 12 32 92  
courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

### Multi-services bâtiment

René MOUCHARD R.M. Rénovation Habitat  
30, rue de Pressagny  
tél. : 02 32 77 40 18 • mob. : 06 26 85 72 84  
courriel : mouchard.rene@laposte.net

### Peinture-Ravalement-Sols

SARL G.M.C. (GAUDI) • 7, rue de Pressagny  
tél. : 02 32 52 89 56 • fax. : 02 32 21 00 53  
mob. : 06 10 89 17 67  
courriel : sarl-gmc@orange.fr

### Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue  
tél. : 02 32 52 63 30

### Tailleur de pierre

Christophe CHAPEL • 23, rue de la Mi-Voie  
tél. : 02 32 52 88 85 • mob. : 06 43 15 67 36

### Terrassement

Fabrice PITOU T.P.V.S. • 3, rue de Seine  
tél. : 02 32 69 49 13 • mob. : 06 61 88 91 82

## ASSISTANTES MATERNELLES

Isabelle DUBOIS • 101 bis, Grande rue

Nb places tps complet PMI : 3  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 18 46

Malika FONTENEAU • 19, rue des Loges

Nb places tps complet PMI : 3  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 42 69

Nathalie GASSE • 4, rue des Sablons

Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 52 25 94

Nicole HOUSSAIS • 37, rue de la Mi-voie

Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 53 88 29

Anne QUÉNAULT • 16, rue de Bourgoult

Nb places tps partiel PMI : 1  
Nb places tps complet PMI : 1  
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
NOUVEAU mob. : 06 14 74 62 61

Valérie TIRON • 52, Grande rue

Nb places tps complet PMI : 4  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
tél. : 02 32 21 38 77

Mélinda TOUMIRE • 7 bis, rue des Loges

Nb places tps partiel PMI : 1  
Nb places tps complet PMI : 1  
Tranche d'âge temps partiel PMI : 3 - 12 ans  
Tranche d'âge temps complet PMI : 0 - 6 ans  
mob. : 06 22 69 54 13

## ASSOCIATIONS

### Association des Anciens Combattants et

Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)  
87, Grande rue

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75  
courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

### Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71  
87, Grande rue  
courriel : contact@alpm.fr • Internet : www.alpm.fr

### Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

87, Grande rue  
NOUVEAU Marie-Christine BARON  
mob. : 06 01 77 11 84 • courriel : asspm@free.fr

### Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

### Comité des Fêtes

87, Grande rue  
Françoise LABIGNE  
tél. : 02 32 52 98 58 • mob. : 06 89 34 54 95  
courriel : labigne.francoise.fl@orange.fr

### Société de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64  
courriel : jlmansois@aol.com

### Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)  
mob. : 06 12 43 27 55

## BIBLIOTHÈQUE

Carole et Gérard TILLET • 75, Grande Rue (École)  
Samedi : 10 h - 12 h • Mercredi : 17 h - 19 h

## COMMERCES

### Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Sylvain & Samuelle REGNAULT • 83, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 50  
du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 15h00-20h00  
Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : fermeture à 19h00  
Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Lundi

### Boulangerie-Pâtisserie La Baguette Magique

Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue  
tél. : 02 32 52 38 40  
du Mardi au Vendredi : 7h15-13h30 • 15h30-19h30  
Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-19h30  
Dimanche : 7h30-13h00  
Fermé le Lundi

### Café-Tabac-Presses-Loto-Relais Poste Café de la Mairie

Dominique BRUYANT • 104, Grande rue  
tél. : 02 32 53 04 48  
Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-19h30  
Samedi : 8h00-19h30 - Dimanche : 8h00-13h00  
Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

## ÉQUITATION

### Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil  
tél. : 02 32 52 21 10  
courriel : herve.godignon@libertysurf.fr

## ENTREPRISES

### Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue  
tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60  
courriel : allangum@allandetrobert.fr  
Internet : www.allandetrobert.fr

### Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue  
tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55  
courriel : relation.client@akeo.fr  
Internet : www.akeo.fr

## MÉDICAL

### Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER  
tél. : 02 32 52 58 72  
Cabinet : 81, Grande rue  
• sur rendez-vous uniquement.

## RESTAURATION

### L'Auberge des Pêcheurs ( \*\* Michelin\* )

Olivier et Stéphanie BICOT  
122, Grande rue  
tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr  
Fermé le Dimanche soir, Mardi soir et le Mercredi

## SERVICES

### Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque  
tél. : 02 32 53 47 10

### Architecte

Gérard MAYER • 32, rue du Barrage  
tél. : 02 32 52 63 76

### Coiffeuse à domicile

Fanny HENOCH • *Mobicoff* - sur RDV  
mob. : 06 23 45 03 44

### Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue  
tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

### Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.  
tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

### Équipement audiovisuel et de garage

Franck LEFÈBVRE *Technic Design Service*  
12, rue des Ormetteaux  
mob. : 06 73 78 48 53 • fax. : 02 32 53 13 16  
courriel : franck.lefebvre27@wanadoo.fr

### Paysagiste, multiservices

Benoist QUÉNAULT • 16, rue Bourgoult  
tél. : 02 32 53 35 65 • mob. : 06 75 51 48 64  
courriel : ben.que@hotmail.fr

### Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON *AssistaDom* • 95, Grande rue  
tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24

### Soutien scolaire - Assistance administrative

Patrick LEWILLE • 12 bis, rue de Seine  
mob. : 06 71 81 56 67  
courriel : sap27950@orange.fr

### Transport de chevaux - Location de véhicules

*Horse Location* • 120, Grande rue  
mob. : 06 15 28 00 21 / 06 09 65 61 12  
Internet : www.horse-location.com  
courriel : info@horse-location.com

## SUDOKU'S26

1

1	6	8	3	4	2	9	5	7
7	3	2	6	9	5	4	1	8
9	5	4	7	8	1	2	6	3
2	7	3	5	1	9	8	4	6
8	1	6	2	3	4	5	7	9
4	9	5	8	7	6	1	3	2
5	8	1	9	6	7	3	2	4
3	2	7	4	5	8	6	9	1
6	4	9	1	2	3	7	8	5

2

8	5	3	7	2	6	1	4	9
9	2	7	1	8	4	6	3	5
6	1	4	9	3	5	7	8	2
2	4	9	8	5	1	3	7	6
5	3	1	6	9	7	4	2	8
7	6	8	2	4	3	5	9	1
4	7	2	5	6	8	9	1	3
1	8	5	3	7	9	2	6	4
3	9	6	4	1	2	8	5	7

3

2	6	3	1	7	4	8	5	9
1	8	7	2	9	5	6	4	3
5	4	9	6	8	3	1	2	7
4	9	6	7	3	2	5	1	8
8	7	5	4	1	9	2	3	6
3	2	1	5	6	8	9	7	4
9	3	2	8	5	7	4	6	1
6	5	8	3	4	1	7	9	2
7	1	4	9	2	6	3	8	5

## TOURISME

### Chambre d'hôtes

• Gérard & Jacqueline TILLET  
11, rue des Loges  
(pour 2 x , agrément *cléVacances*)  
tél. : 02 32 52 71 15 • mob. : 06 13 54 48 91  
courriel : gerardtillet@aol.com

### Location touristique

• Françoise CHAMPAGNE  
3 rue de la Vieille Tour  
(pour , piscine couverte)  
tél. : 02 32 53 73 51 • mob. : 06 89 04 18 11  
courriel : francoise.champagne@orange.fr  
Internet : www.location-paris-normandie.com

• Odette COLOMBINI  
6, rue des Ormetteaux  
(pour , agrément *cléVacances*)  
tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

• Michel & Évelyne LUCET  
118, Grande Rue  
(pour , agrément *Gites de France - n°880*)  
tél. : 02 77 02 02 52 • mob. : 06 16 61 01 13  
courriel : michel.lucet@sfr.fr

### Pour apparaître ICI, il vous faut :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

### Pour toutes modifications, contacter :

- Secrétariat de mairie : 02 32 52 61 46 - mairie@port-mort.com
- Alain Clerfeuille - 02 32 77 47 30 - journal@port-mort.com

## Mairie

87, Grande rue  
tél. : 02 32 52 61 46  
fax : 02 32 77 23 16

courriel : mairie@port-mort.com

### Horaires d'ouverture

Lundi : 18h00 - 19h00 | Mercredi : 10h00 - 12h00  
Jeudi : 16h00 - 20h00 | Samedi : 09h00 - 12h00

## CCAE

Communauté de Communes des Andelys  
et de ses Environs (C.C.A.E.)

13, rue Lavoisier 27700 LES ANDELYS  
tél. : 02 32 71 25 20 | fax : 02 32 51 43 57  
courriel : contact@cc-andelys.fr  
Internet : www.cc-andelys.fr

### Horaires d'ouverture :

lundi - mardi - mercredi :  
08h45 - 12h30 | 13h45 - 17h30  
jeudi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 18h30  
vendredi : 08h45 - 12h30 | 13h45 - 16h30

## URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17  
Pompiers : 18  
Samu : 15  
Samu social : 115  
Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112 (Le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119).  
Eau - Sogea (24h/24) : 02 32 38 14 57  
EDF : 0810 333 027  
SOS Médecin : 02 32 33 32 32  
Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00  
Enfance maltraitée : 119  
Violences conjugales : 3919  
Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112  
Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13  
Vie Libre Guérison et Promotion des victimes de l'alcoolisme : Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

## UTILES

Agence France Télécom : 1014  
Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646  
Horloge parlante : 3699  
Météorologie Nationale :  
0836 68 02 + N°, département  
Pôle emploi : 3949  
SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :  
0836 676 869  
SYGOM (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères)  
13, rue Lavoisier 27700 Les Andelys  
tél. : 02 32 54 47 64  
Internet : www.sygom.fr  
V.N.F. (Voies Navigables de France)  
3, chemin du Halage 27600 Gaillon  
tél. : 02 32 53 91 83



## Feux

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS VERTS  
est interdit  
du 15 mars au 15 octobre.

LE BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS  
est interdit  
toute l'année.

## Déchèterie

3 rue de l'étang - AUBEVOYE  
tél. : 02 32 53 26 35  
Horaires d'ouverture :

**HIVER** du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars  
Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-16h45  
**ÉTÉ** du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre  
Lundi au Samedi | 08h30-11h45 • 14h00-17h45

**Carte d'accès** renouvelable tous les 3 ans  
disponible gratuitement à l'accueil de la déchèterie  
sur présentation d'un justificatif de domicile et la  
carte grise du véhicule utilisé pour les dépôts.



## Info Bruits

Par arrêté préfectoral du 17 juin 1998,  
LES BRUITS MOMENTANÉS  
DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE  
sont encadrés par des heures où ils peuvent être  
effectués :

du LUNDI au VENDREDI  
8h30 | 19h30  
pour les particuliers : coupure de 12h à 14h

SAMEDI  
9h00 | 12h00 - 15h00 | 19h00  
DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS  
10h00 | 12h00

CONSEIL MUNICIPAL | Maire Christian LORDI 1<sup>er</sup> adjoint Gilles AULOY 2<sup>e</sup> adjoint Alain TRÉGLOS 3<sup>e</sup> adjoint Annie DEVOUGE-BOYER 4<sup>e</sup> adjoint François LABIGNE  
Conseillers Gladys CHAUVIN - Christian CHOMIENNE - Pascale LACHINE - Nadège LECOMMANDEUR - François LEHALLEUR - Évelyne LUCET - Jean-Louis MANSOIS - Maryse MATIAS-CAETANO - Gérard MOREAU - Alain SALLES  
PERSONNEL COMMUNAL | Secrétaire de mairie Josiane LORDI | Agents d'entretien David LIGNY - Guillaume JOUVEAUX | Surveillantes cantine / entretien locaux Marjory LHUILLIER - Graziella ROGER - Édith THIREL-DELAPLACE - Brigitte WEINGARTNER | Technicien informatique Alain CLERFEUILLE  
MENTIONS LÉGALES | Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27-Eure) Directeur de Publication Christian LORDI Vice-président de la commission communication Évelyne LUCET Membres Gladys CHAUVIN - Annie DEVOUGE-BOYER - Maryse MATIAS-CAETANO Maquette Alain CLERFEUILLE  
Parution Trimestrielle Tirage ~460 exemplaires Dépôt légal Avril 2014 Internet www.port-mort.com Courriel journal@port-mort.com



www.port-mort.com

PORT-MORT  
UN VILLAGE PAS TOUT À FAIT COMME LES AUTRES

